

Franc... Parler

- VICTORIAVILLE (R.L.) — M. Normand Arbour, président de la ligue de ballon sur glace O'Keefe de Victoriaville, a été élu samedi président de la Fédération de ballon sur glace inc. pour la section des Cantons de l'Est. Lors de ce même congrès, qui avait lieu à l'aréna de St-Léonard, M. Claude Genest a été élu président de la Fédération. Sur le plan régional, M. Arbour a annoncé la tenue d'un mini-congrès le 26 novembre prochain. La zone des Cantons de l'Est est délimitée par les centres de Sherbrooke, Thetford-Mines, Lac Mégantic, Victoriaville et Drummondville. M. Arbour a noté qu'il était important pour les ligues d'appartenir à la Fédération. Ainsi, les ligues qui n'en feront point partie ne pourront légalement organiser des tournois.
- La Chambre de Commerce d'Arthabaska a accueilli hier quatre nouveaux membres en MM. René Biron, Clément Poisson, Laval Fréchette et Paul Mercier.
- La prochaine rencontre régulière de la Chambre d'Arthabaska aura lieu le 11 janvier alors que le conférencier sera M. Gaston Girouard qui traitera de la circulation automobile dans les villes. D'autre part la Chambre de Commerce d'Arthabaska organisera sa soirée mixte annuelle le 6 décembre prochain.
- Une proposition a été passée à la réunion de la Chambre de Commerce d'Arthabaska hier matin, pour hausser la cotisation annuelle de \$6 à \$7.
- Ce sont des jeunes garçons et filles de 16 ans qui ont prononcé l'homélie aux messes de 10 heures, 11 heures et midi 30 hier à Warwick. Dans cette homélie, les jeunes ont invité les adultes à une participation massive pour une liturgie plus vivante.
- C'est le docteur André Plante qui était hier matin le conférencier devant les membres du centre Dornrémy de Victoriaville.
- Un souper-conférence aura lieu mardi le 4 novembre à Plessisville. Le conférencier sera M. Pierre Duceppe, du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports du gouvernement du Québec. Le souper aura lieu à l'hôtel Manoir à compter de 19.30 heures.
- Des cours pré-ski seront organisés par la CML de Victoriaville, le mercredi soir de 20.30 heures à 22 heures pour les adultes, à compter du 5 novembre. M. Guy Thibeault sera chargé de ces cours.
- Le thème du concours d'art oratoire Optimiste pour la présente année est: jeunesse contribue à un meilleur avenir. Au niveau de la zone, ce concours doit se tenir en avril. Le responsable de ce comité au club de Victoriaville est Renaud Roux.

Ouverture de la semaine nationale

Un programme particulier préparé par les Lacordaire

VICTORIAVILLE (R.L.) — Les membres du comité d'organisation de la semaine nationale de la sobriété travaillent sans relâche depuis deux mois, afin de réaliser un programme complet et faire de cette semaine nationale un succès digne du diocèse de Nicolet.

Les représentants du centre canadien Lacordaire sont venus rencontrer les responsables locaux de l'organisation des cérémonies d'ouverture, qui auront lieu à Victoriaville samedi prochain, le 8 novembre.

Les nombreuses activités prévues seront de nature à donner un cachet particulier au thème de la semaine qui est: "Vivre en son temps sobriement".

Par exemple, si on prend la messe qui aura lieu à 16h. 45 en l'église Ste-Victoire, on a pensé en son temps en invitant l'orchestre de St-Gabriel-Lalemant. Un comité de réception et un groupe de placiers seront sur place. Un comité de réception sera également au centre civique pour recevoir les participants au banquet qui doit débuter à 18h.30.

Après la messe, un groupe de principaux dignitaires se rendront à l'hôtel de ville, pour une réception civique offerte par les

autorités municipales de la ville de Victoriaville.

Au banquet d'ouverture, un conférencier de marque sera entendu, soit M. Jean-Pierre Côté, ministre du Revenu national et délégué du premier ministre Pierre Elliott-Trudeau.

Message du premier ministre

Incidemment, à l'occasion de cette semaine nationale de la sobriété, l'honorable Pierre Elliott-Trudeau désire formuler le message suivant: "Voilà aux intérêts de l'individu et de la famille, l'Association Lacordaire du Canada joue, dans notre société, un rôle salutaire et important.

Par son sens civique profond et son inlassable dévouement, cette association a apporté à bon nombre de citoyens, le réconfort dont ils avaient besoin.

Par son oeuvre d'éducation populaire, l'Association Lacordaire du Canada a contribué à assainir le climat social et à améliorer le bien-être des citoyens.

De telles initiatives méritent notre plus vif encouragement. Aussi, est-ce avec empressement que j'invite tous les Canadiens à donner leur appui à la semaine nationale de la sobriété".



(Photo LeRo)

UN VIOLENT ACCIDENT survenu sur la route 5 entre Victoriaville et Princeville, en fin d'après-midi de samedi, a fait quatre blessés et des dommages matériels fort importants. La collision, qui mit en cause deux automobiles, survint après qu'un automobiliste qui venait d'effectuer un dépassement, perdit la maîtrise de son auto qui alla donner dans le champ de direction d'une autre automobile venant en sens opposé. La photo du

haut nous fait voir la position et l'état fort avarié des deux véhicules après l'impact. La deuxième photo nous fait voir une des blessées, reconfortée par un passant et attendant dans le fossé l'arrivée des ambulanciers. La photo du bas nous montre une autre blessée étendue sur le plancher arrière d'une automobile impliquée. M. Jules Desrochers de la maison Desrochers de Victoriaville, s'apprête à étendre la femme sur la civière.

Huit personnes blessées dans les accidents de fin de semaine

VICTORIAVILLE (R.L.) — Un violent accident a fait quatre blessés et des pertes matérielles assez lourdes, samedi en fin d'après-midi. La collision, qui impliquait deux automobiles, est survenue sur la route 5 entre Princeville et Victoriaville, vers 17h.30, samedi. Une automobile de

marque Oldsmobile 1964 était conduite par M. Georges-Henri Laurendeau, 45 ans, du 491 Debigarré à Victoriaville. L'autre véhicule, une ford 1962, était conduite par M. Michel Provencher, du 1 rue des Forges à Victoriaville.

Les blessés sont Mme Edouard Bourassa et M. Edouard Bourassa, âgés respectivement de 61 et 65 ans, du 129 Victoria à Victoriaville, Mme Georges-Henri Laurendeau, 33 ans, et M. Georges-Henri Laurendeau. Trois des blessés ont été conduits à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, par les ambulanciers de la maison Bruno Desrochers de Victoriaville.

Selon le rapport des policiers, l'accident serait survenu après que le conducteur Provencher eut perdu la maîtrise de son automobile après le doublement d'un véhicule.

Les deux automobiles sont des pertes totales.

C'est l'agent Gérard Garneau,

du bureau de la Sûreté du Québec, assisté par l'agent Normand Dubreuil qui a fait les constatations d'usage.

Jeune garçon happé

A Victoriaville, d'autre part à 16h.20, à l'intersection des rues Laurier et St-Jean-Baptiste, le jeune garçon de Mme Cécile Roux, du 21B St-Antoine à Victoriaville, a été happé par un véhicule alors qu'il traversait la rue Laurier.

Le véhicule était conduit par M. Yvon Dion, du 7 Octave. L'enfant a été transporté à Arthabaska par les ambulanciers de la maison J. H. Marois.

qui ont fait les constatations d'usage.

Trois blessés

Vendredi soir à 17 heures, à l'intersection du rang Blanchet et de la route 5, aux limites de la ville de Victoriaville, trois personnes ont été blessées dans une collision impliquant deux automobiles.

Un des véhicules était conduit par M. Gilles Boisard de St-Norbert et l'autre, par M. Roland Bélanger de Sherbrooke. Les blessés sont: Mme Gilles Boisard, sa fillelette Réjeanne, 2 ans et Mlle Lise Leblanc.

C'est l'agent Gérard Plasse, de la Sûreté du Québec, qui a fait les vérifications d'usage.

M. Veillette à la Chambre d'Arthabaska

L'emploi des stimulants est devenu un réel désastre

ARTHABASKA (R.L.) — "Aujourd'hui, l'emploi excessif des stimulants et des tranquillisants est devenu un véritable désastre. Il faut quasiment se battre avec certaines personnes pour leur refuser ces produits," a déclaré M. Laurier Veillette, pharmacien licencié, propriétaire de la Pharmacie d'Arthabaska. Selon M. Veillette, de nos jours, tout le monde veut se procurer des stupéfiants ou des tranquillisants de sorte que cela devient un problème de taille pour les pharmaciens.

A son seul établissement d'Arthabaska, M. Veillette a donné comme exemple qu'il vendait en moyenne 5,000 comprimés de stupéfiants ou tranquillisants par semaine. Le conférencier a de plus expliqué qu'il se trouvait des gens qui se spécialisaient dans le recouvrement de prescriptions de médecin. Lorsqu'un médecin s'aperçoit que son ou sa cliente exagère et qu'il coupe l'usage de ces produits, ces personnes décident alors de changer de médecin et content une assez belle romance que le nouveau médecin se laisse tromper et prescrit l'usage de stupéfiants ou tranquillisants. Il existe également des personnes qui font le tour de bureaux de médecins pour recueillir une prescription semblable. Ces gens visitent ensuite trois ou quatre pharmacies pour acheter le même produit de sorte que l'absorption massive des drogues produit l'effet désiré.

Campagne d'information

La conférence de M. Veillette devant la Chambre de Commerce d'Arthabaska s'inscrit dans les cadres d'un programme d'information sur l'usage des drogues, lancée par le Collège des pharmaciens du Québec. "Le pharmacien, peut-être plus que tout autre professionnel de la santé, se sent directement concerné à cause de la nature de son activité et des responsabilités qu'il assume dans le maintien de la santé publique," a dit M. Veillette.

Le conférencier a poursuivi en disant qu'un choix peut-être libre que s'il est effectué en toute connaissance de cause et les pharmaciens croient que la très grande majorité de ceux qui tentent l'expérience de la drogue ne choisissent pas vraiment de le faire, parce que la plupart ne connaissent pas vraiment les conséquences de leur geste.

Spectacle

En soirée, on assista à un spectacle du chansonnier Guy Desrusseaux, du scoutisme national. Ce spectacle fut fort apprécié. L'abbé Gilles Vigneault, aumônier de la 3e Montcalm de Warwick, effectua un travail apprécié dans le succès de ces fêtes du 20e anniversaire. Ces fêtes atteindront leur summum samedi prochain par un banquet donné à l'école Ste-Jeanne-d'Arc.

Trois catégories

Le pharmacien parla ensuite des différentes sortes de drogues qu'on classe habituellement en trois catégories, soit les stimulants (mineurs ou majeurs), les déprimeurs et les tranquillisants. Les stimulants sont des produits d'origine naturelle ou synthétique dont la caractéristique principale est d'exciter le système nerveux central. Ces substances groupent des stimulants mineurs tels

le café, le thé et les autres produits analogues, des stimulants mineurs constitués par les amphetamines.

Pourquoi abuse-t-on des stimulants? Mentionnons le souci de vouloir augmenter les performances physiques ou mentales à l'occasion de certaines tâches difficiles à accomplir. D'autres veulent prolonger leur période de veille pour réaliser certains travaux. Un autre motif est la recherche d'effets euphoriques.

Les déprimeurs sont des substances qui diminuent l'activité du système nerveux central. Ils sont si nombreux qu'il faut les classer en trois catégories ayant chacune leurs particularités: les stupéfiants, les barbituriques et les tranquillisants.

Les hallucinogènes sont des drogues susceptibles de provoquer des hallucinations ou de créer la conviction qu'une sensation est perçue alors que nul objet extérieur propre à exciter cette sensation n'est à portée des sens. Il s'agit donc de substances qui sont à l'origine de distorsions sensorielles. Les plus connus hallucinogènes sont le LSD, la marijuana, la mescaline.

Une once de LSD suffirait à intoxiquer la population d'une ville de 300,000 âmes.

Sur le plan légal

Sur le plan légal, le toxicomane est sujet aux incidents judiciaires parfois les plus déplora-

bles mentionnés précédemment, du moins celles qui sont les plus accessibles et consommées dans notre milieu font l'objet d'une réglementation stricte.

Enlever le mystère

En conclusion, le conférencier a souligné: "L'usage des drogues est tellement répandu aujourd'hui qu'il vous est interdit d'en ignorer les éléments de base et il est impérieux que vous en connaissiez la nature et les conséquences qui peuvent résulter de leur utilisation.

Dans votre milieu, il se trouve certainement des jeunes qui pourraient être tentés par l'expérience de la drogue. L'interdiction pure et simple ne produira aucun effet positif et ne les influencera en aucune façon. La seule manière efficace de leur aider, c'est de leur exposer les faits, sans aucunement masquer la vérité, sans exagérer la nocivité de certains produits. Le seul fait de faire disparaître le mystère qui entoure les drogues contribuera pour beaucoup à les rendre moins séduisantes.

Opinion d'un médecin

Le docteur Gilles Piché, médecin, qui assistait au déjeuner, a déclaré à la suite de l'exposé de M. Veillette qu'en sa conscience professionnelle de médecin il croyait de son devoir de condamner l'usage des déprimeurs, tranquillisants et stimulants. Le docteur Piché alla plus loin en disant que les stimulants ne devraient pas être mis sur le marché.



(Photo LeRo)

M. JEAN-LAURIER VEILLETTE, pharmacien licencié, était le conférencier devant les membres de la Chambre de Commerce d'Arthabaska. M. Veillette a entretenu son auditoire sur les effets et les méfaits concernant l'usage des drogues. Présenté par le président de la Chambre, M. Rivard, le conférencier fut remercié par M. Lucien Lesage. A la gauche du conférencier, le président Rivard.

Une semaine consacrée au scoutisme à Warwick

Un monument pour le 20e anniversaire

WARWICK (R.L.) — Les fêtes du 20e anniversaire de fondation du scoutisme à Warwick ont été lancées avec éclat samedi. En effet, après le lancement officiel et la levée du drapeau scout à l'hôtel de ville, tous se transportèrent au local scout où, après visite des lieux, M. Roland Boulanger, président du comité directeur des scouts, dévoila, en compagnie du maire Gaston Beaudet, une plaque qui est à la base d'un monument imposant et qui rappellera le 20e anniversaire des scouts à Warwick.

Le président des fêtes du 20e est M. Michel Hébert. Il y eut ensuite banquet à l'école Ste-Jeanne d'Arc et plusieurs anciens scouts et chefs scouts de Warwick étaient présents à ces agapes.

Allocutions

On notait par exemple la présence de M. Hermann Payeur, qui est chef-fondateur des scouts de Warwick.

Au cours du banquet, quelques courtes allocutions furent prononcées. Le premier magis-

trat de Warwick, M. Gaston Beaudet, nota que les autorités municipales étaient d'accord pour favoriser le scoutisme. Il ajouta que les scouts pouvaient toujours compter sur l'appui des autorités municipales et la ville dont il est le porte-parole. Pour sa part le curé Desharnais mentionna qu'il pensait beaucoup de bien du scoutisme et qu'il admirait au plus haut point le débouilardise et l'esprit d'entraide de ces jeunes. "Mes prédécesseurs ont encouragé et favorisé fortement le scoutisme. Je leur emboîte le pas. J'ai eu

l'occasion d'aider les scouts et je suis toujours disposé à le faire quand ils en feront la demande", de mentionner le curé Desharnais.

Pour sa part M. Roland Boulanger, qui est le président du comité directeur des scouts de Warwick, a déclaré qu'il était fier d'être à la tête d'un mouvement de jeunes dynamiques qui sont aujourd'hui et seront encore plus demain des actifs précieux pour la société. M. Boulanger a déclaré que c'était avec joie et par esprit de devoir

qu'il avait accepté cette présidence.

Le pharmacien parla ensuite des différentes sortes de drogues qu'on classe habituellement en trois catégories, soit les stimulants (mineurs ou majeurs), les déprimeurs et les tranquillisants. Les stimulants sont des produits d'origine naturelle ou synthétique dont la caractéristique principale est d'exciter le système nerveux central. Ces substances groupent des stimulants mineurs tels

Le centre-ville se prépare à faire face à la concurrence

LE DERNIER MOT EN FAIT D'ÉCRITURE!

Le Parker Touché II à pointe poreuse fait réellement sensation dans le domaine de l'écriture. Il glisse sur le papier avec la plus grande facilité. Il y a un choix de trois pointes différentes, fine, moyenne et large. De plus, le Parker Touché II est disponible en dix magnifiques couleurs d'encre. Bien que le Touché II soit un stylo tout à fait différent, il est fabriqué selon les standards de qualité traditionnels chez Parker. Nous savons donc qu'il aura la vie très longue. Touché -- il est à votre disposition!



Parker Touché II à pointe poreuse
\$2.49 Prix de détail suggéré

P.V. Ayotte
LIBRAIRIE - IMPRIMERIE

1465, Notre-Dame
Trois-Rivières
376-2538

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIÈRES — Le président de l'Association des Hommes d'Affaires du Carré Des Forges, M. Fernand Lajoie, a lancé un pr.-surtout appel à la coopération de tous les marchands pour faire du centre-ville le point d'attraction par excellence à Trois-Rivières et au Cœur du Québec.

De son côté, M. C.E. Laforte, un pionnier du Carré des Forges, s'est appliqué, dans un vibrant plaidoyer, à secouer l'inertie de certains d'hommes d'affaires et à dénoncer l'individualisme ou le négativisme des uns et des autres, pour lancer le cri du ralliement de toutes les bonnes volontés et de toutes les énergies face à la concurrence actuelle ou future.

Le centre commercial par excellence
Avec son franc-parler habituel, l'ancien président C.E. Laforte a déclaré: "La concurrence, il nous faut la subir, car on ne peut pas l'écartier du revers de la main. Il ne s'agit pas de prendre le mors aux dents ou de céder à la panique. Cela ne règlera rien. Ce qu'il faut, c'est que tous les marchands joignent les rangs de l'Association, qu'ils acceptent de travailler au sein de nos comités. Bref, soyons actifs et positifs et protégeons nos

intérêts. Si nos marchands ne cessent pas d'être négatifs, ils n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes.

"Nous aurons bientôt à faire face à la concurrence d'un centre d'achats moderne qui sera construit à un endroit stratégique de manière à intercepter une bonne partie du commerce qui nous venait de l'extérieur", a dit encore M. Laforte, pour ajouter ensuite avec force:

"Trois-Rivières est le centre commercial par excellence de toute la région que l'on désigne sous le nom de Cœur du Québec."

"Nous avons ici tous les médias importants dans le domaine de l'information: journal, radio et T.V. Tous ces médias sont avec nous à cent pour cent.

Le centre-ville

"Nous devons travailler constamment à améliorer le centre-ville où nous sommes en affaires. C'est là une responsabilité bien à nous. Nous devons le rendre de plus en plus attrayant et par la suite lancer des campagnes publicitaires afin d'attirer chez nous le plus de monde possible.

Le mail...

La solution
"On parle de plus en plus du mail sur la rue Des Forges. Si ce projet (de mail) avait été réalisé plus tôt, nous aurions probablement évité la venue du nouveau Centre d'Achats.

M. Laforte faisait ainsi allusion au projet d'Ivanhoe Corporation qui prévoit l'édification d'un vaste centre commercial régional, au coût de \$7,000,000 sur des terrains de la Succ. Lajoie, le long du boulevard Des Forges.

"Nous allons faire cette expérience d'ici quelques mois. Demandez-vous ce que l'addition de plus de 50 magasins bien organisés et soutenus par une pu-

blicité bien orchestrée pourra avoir comme répercussions sur notre volume d'affaires" a dit M. Laforte après avoir cité l'exemple de Québec et de Chicoutimi où le chiffre d'affaires des commerces du centre-ville a baissé considérablement après l'implantation de centres d'achats en périphérie de ces villes. Toutefois M. Laforte a ajouté qu'à Québec, les affaires dans le cœur de la ville ont commencé à s'améliorer avec l'aménagement d'un mail, il y a trois ans.

L'individualisme des marchands

M. Laforte a démontré que toutes les professions, comme tous les métiers s'organisent pour défendre leurs intérêts. Pourquoi pas les marchands? Parce qu'il y a encore trop d'individualistes parmi eux. Parce que certains préfèrent critiquer à tort et à travers celui qui se dévoue pour maintenir en vie une association créée spécialement pour eux.

27 réunions de comités

Le président Fernand Lajoie nous a déclaré que l'allocation de M. Laforte avait été la pièce maîtresse de cette réunion de l'Association à laquelle une trentaine de membres assistaient sur un total de 60.

En soulignant l'enthousiasme qui avait marqué cette assemblée, M. Lajoie s'est dit confiant que tous les hommes d'affaires du centre-ville finiront par adhérer au Carré Des Forges. L'objectif de l'Association a fait le bilan de ses activités depuis le début de son mandat et le président a noté que 27 réunions de comités avaient été tenues durant cette période.

Le Carré Des Forges a aussi décidé d'accorder son appui à un projet de promotion soumis par M. Charles Couture du poste C.J.T.R.

Faits et méfaits

Une Volkswagen prend le champ à Champlain

CHAMPLAIN (A.C.) — Un citoyen de Trois-Rivières, M. Jean-François Leboeuf, domicilié au 562 Des Ursulines, a dû être transporté à l'hôpital après que son véhicule dans lequel il voyageait eut dérapé et pris le champ sur la route numéro deux à Champlain vers deux heures samedi après-midi. Bien que l'auto, une Volkswagen 1964, soit une perte totale, M. Leboeuf n'a subi que de légères contusions superficielles et a pu regagner son domicile quelques instants plus tard. Ce sont les ambulanciers de la Maison J. D. Garneau qui ont transporté M. Leboeuf à l'hôpital Sainte-Marie de Trois-Rivières. L'agent André Aubert de la Sûreté du Québec a fait les constatations d'usage.

Débardeur écrasé par un rouleau de papier

TROIS-RIVIÈRES (A.C.) — Un débardeur trifluvien, M. Levasseur du Cap-de-la-Madeleine, a dû se rendre à l'hôpital un peu après deux heures vendredi après-midi souffrant de douleurs aux côtes. M. Levasseur venait de se faire écraser par un lourd rouleau de papier qu'on était à charger sur un bateau au quai numéro 13. Le vendredi et le chiffre 13 associés semblent porter malheur comme le dit la superstition. De toutes façons le blessé a pu retourner chez lui peu de temps après, les blessures n'ayant pas été considérées comme trop sérieuses.

Jeune homme blessé tôt samedi matin

TROIS-RIVIÈRES (A.C.) — Un jeune homme de Trois-Rivières a été transporté à l'hôpital tôt samedi matin à la suite d'un accident entre deux voitures survenu sur la rue Bureau à Trois-Rivières. Il s'agit de Jean Sinotte qui était au volant d'une Cooper S 1969. Selon nos informations le jeune homme repose actuellement souffrant de contusions et de douleurs aux côtes. L'accident se serait produit lorsqu'une autre auto lui aurait coupé le passage.

ANNONCE Les FEMMES SOUFFRENT D'IRRITATION de la VESSIE

Deux fois plus de femmes que d'hommes souffrent d'irritations ordinaires des reins ou de la vessie, causées de tension et de nervosité dues à des mictions fréquentes, avec brûlures et démangeaisons. Vous pouvez aussi en perdre le sommeil et souffrir de maux de tête, de maux de dos et vous sentir vieillie, fatiguée, déprimée. Dans ce cas, CYSSEX procure habituellement du soulagement en érayant les microbes de l'urine acide et en soulageant la douleur. Procurez-vous CYSSEX chez votre pharmacien aujourd'hui même.

Règlement pour contrôler la construction dans le secteur Saint-Michel-des-Forges?

TROIS-RIVIÈRES (F.G.) — Le conseiller Fernand Colbert a l'intention de proposer au conseil municipal l'adoption d'un règlement pour "contrôler" la construction dans le secteur St-Michel-des-Forges.

"Comme c'est là, c'est de la "petite politique" que l'on fait", a dit M. Colbert, "avec l'octroi des permis de construire. Pour quelques uns on dit: Oui et pour d'autres, c'est non. Il est temps que le conseil adopte une attitude ferme."

Le conseiller Colbert veut interdire la construction d'habitations aux endroits où la ville n'a pas établi ses services d'égout et d'eau et où elle n'est pas prête à le faire. Il veut aussi empêcher la construction de "cabanes" qui donneraient naissance éventuellement à un autre tôle-ville.

Le conseiller Antoine Gauthier a cité l'exemple d'une ville "tout près de la nôtre", où chaque permis de construire n'est accordé avant l'installation des services municipaux. Il s'agit

vraisemblablement du Cap-de-la-Madeleine.

M. Colbert lui a répondu que si les choses se passent ainsi présentement dans cette ville-soeur, cela ne date pas de bien longtemps.

C'est le conseiller Léo Pigeon qui a provoqué cette discussion alors que le conseil approuvait certaines subdivisions de cadastres, en insistant pour que l'on donne suite à une suggestion fet de "zoner" la construction avant d'accepter de nouveaux plans de subdivisions de lots à bâtir."

M. Gauthier préconise toujours une telle réforme, mais il attend la rédaction d'un projet de règlement à ce sujet. Il a déclaré: "Si nous établissons des règlements de zonage, cela va devenir un fouillis indescriptible."

M. Colbert a rappelé une demande qu'il a déjà soumise au conseil dans le but d'exiger que tout propriétaire qui veut céder une rue nouvelle doit la rendre carrossable, avant de l'offrir à la ville.

"C'est une condition qui doit être prévue dans le permis de construire", a dit le doyen Fernand Gouneau.

D'un ton marquois, le conseiller Gaston Vallières: "Je présume que comme d'habitude on laissera tomber la condition..."
Un peu plus tard en séance publique, le conseiller Gaston Vallières devait réclamer la démolition d'un abri temporaire sur la rue Jean-Nicolet.

ANNONCE

Plus sûr de soi avec UN DENTIER en mangeant ou en parlant

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher, ou tomber au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, choisissez-le simplement avec un peu de FASTEETH. Le FASTEETH maintient les prothèses supérieures et inférieures fermement et plus longtemps. Vous mangerez mieux. Le FASTEETH est alcoolisé. Son effet gonfleux ou pâteux! La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et procurez-vous vite votre FASTEETH.

nous payons

1 1/2% d'intérêt sur vos dépôts de 5 ans

1350, rue royale, trois-rivières — 378-4875

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

la plus importante société de fiducie canadienne-française

Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.

Ci-inclus mon chèque au montant de \$ _____ (minimum \$1,000.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

Nom de _____

No _____ Rue _____

Ville _____

Signature _____ Date _____

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS

STEAKS!

Dîner d'hommes d'affaires \$1.50
fares complet
SPECIAL DU JOUR
PÂTE CHINOISE

"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHÈRE DE DÉTENTE

le Centurion
Place Hôtel de Ville

VOULEZ-VOUS PARLER A-N-G-L-A-I-S EN LOUANT VOTRE COURS

Pour de plus amples informations sans obligation
Postez ce coupon à

SOCIÉTÉ AUDIO-VISUELLE
Le Nouvelliste, Département 324
C.P. 668, Trois-Rivières.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Tel. _____

Prescriptions

CLAUDE HOUDE
B.A. B.Sc. B. Ph. L. Ph.

PHARMACIE HOUDE

OUVERT 365 JOURS PAR ANNEE

CENTRE D'ACHATS DE TROIS-RIVIÈRES OUEST

TÉL.: 375-9686

Comment offrir une sécurité financière complète

pour votre commerce — succession — famille, en cas de décès ou d'invalidité.

Sur tous nos plans, bénéfices exclusifs de prestation complémentaires pour décès après invalidité.

REGINALD DUBOIS
Rés. 375-9184
Bur. 375-8311

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE

DU BEAU — DU SOLIDE — ET SURTOUT...

DES BAS PRIX EXCEPTIONNELS

FUTURS MARIÉS
ÉCONOMISEZ JUSQU'À \$200⁰⁰ sur l'achat de votre ameublement.

DIVAN-LIT AVEC MATELAS
Jamais vu à ce bas prix.

SPECIAL \$124⁸⁸

CONSTRUCTION SOLIDE
COUVERTURE DE QUALITÉ
avec une table gratis

\$128⁸⁸

4 VITESSES
SPECIAL \$19⁹⁵

2029, St-François-Xavier (coin Williams)

LES Ameublements Trifluriens LIMITEE

375-4818



C'EST LUI LE PIRATE de l'air qui a fait voyager un Boeing 707 de la TWA sur presque la moitié du globe pour aller voir son père en Italie. Raphael Minichiello avait un air fanfaron alors qu'il était interviewé au quartier général de la police de Rome.

Le hijacker du Boeing 707 de la TWA sera jugé en Italie

ROME (AFP)—Raffaële Minichiello, l'auteur de la plus extraordinaire affaire de piraterie qu'ait connue l'aviation commerciale sera jugé en Italie.

Le détournement du Boeing 727 entre San Francisco et Rome a coûté plus de \$30,000 à la Trans World Airlines, a annoncé dimanche M. Charles Tillinghast, président du conseil d'administration de la compagnie aérienne. Cette estimation, a ajouté M. Tillinghast ne tient compte que du prix du carburant utilisé et des salaires que doit payer en "heures de vol" la compagnie. Selon les tarifs appliqués par la T.W.A., Minichiello aurait pu effectuer le même voyage pour \$435.60 en classe touristique.

Le jeune homme dont l'odyssée a tenu l'opinion mondiale en haleine pendant près de 24 heures ne sera pas jugé pour son "exploit". Devant la justice italienne, il devra en effet répondre de l'enlèvement d'un commissaire de police, de vol pour s'être emparé du portefeuille du dit commissaire, de violence envers ce policier, de port d'arme de guerre et enfin de passage illégal de frontière. Pour l'ensemble de ces délits, Minichiello encourt une peine cumulative de 33 années d'emprisonnement.

Son cas pourrait encore s'aggraver si le procureur décidait de l'inculper de tentative d'enlèvement de l'équipage du Boeing américain, punie en Italie de réclusion perpétuelle. Toutefois, avant de comparaître devant le tribunal, le jeune caporal des Marines sera examiné par des psychiatres.

Les Etats-Unis, de leur côté, ont lancé contre lui un mandat d'arrêt dont copie doit être envoyée à Rome afin d'entamer la procédure devant aboutir à son extradition et son rapatriement.

Minichiello est passible aux Etats-Unis d'une peine minimum de 30 ans de réclusion, il encourt aussi la peine de mort, selon la juridiction américaine en matière de "piraterie" aérienne. En fait, cette affaire passe un problème de droit international sans précédent, le jeune "marine" ayant successivement commis des délits aux Etats-Unis, en Irlande et en Italie.

Selon ses premières déclarations devant la police romaine, Minichiello a détourné l'avion afin d'éviter de comparaître devant une cour martiale pour un vol de \$200. Incarcéré à la prison Regina Coeli, le jeune pirate semble avoir passé une nuit tranquille.

A Drummondville

Deux jeunes filles meurent dans une terrible embardée

DRUMMONDVILLE (G.S.) — Deux personnes ont perdu la vie de façon tragique quand l'automobile où cinq jeunes filles prenaient place fit une violente embardée à la hauteur de St-Eugène, entre les deux voies de la route transcanadienne, à deux milles du viaduc surplombant la sortie de cet endroit.

Les victimes qui se dirigeaient de Québec vers Montréal sont: Mlle Marlene Berrigan, âgée de 16 ans et domiciliée au 2753 Beauvoir, à Ste-Foy, et Harriet Dorfman, 16 ans également du 1259 Carswell, à Québec. Mlle Berrigan est décédée dans l'ambulance qui la conduisait à l'hôpital Ste-Croix de Drummondville tandis que Mlle Dorfman succomba à ses blessures vers midi, samedi, soit un peu plus de quatre heures après son admission au même hôpital.

Les autres passagères, dont la conductrice, Mlle Denise-Claire Firth, 16 ans, du 1204 Allard, à Ste-Foy, et Jane Good, 16 ans également, du 1291 Du Buisson, à Québec, et enfin Linda Jalbert, 14 ans, domiciliée au 1090 Marguerite-Bourgeois, à Québec, ont été transportées d'urgence à l'hôpital Ste-Croix mais leur état n'inspire cependant aucune inquiétude.

L'écart brusque du véhicule, provoquant la perte de contrôle de ce dernier, fut d'une telle violence que des débris de toutes sortes de pièces de vêtement

et d'automobile jonchaient le sol à plusieurs pieds à la ronde.

Vicimes et blessées furent transportées par les ambulances des compagnies Prudentia et Houle et Frères, de Drummondville alors que les agents Rheaume Ringuette et Alain Frigon, de la SQ du détachement de Drummondville, ont fait les constatations d'usage et poursuivent l'enquête.

L'automobile de marque Falcon '67, de type familial, est considérée comme une perte totale.

Le coroner du district, le docteur François Soucy, entreprendra une enquête relativement à cette tragédie pour déterminer les circonstances exactes de l'accident.

A St-Sylvestre

Deux jeunes hommes ont perdu la vie et un troisième a été blessé grièvement lorsque l'automobile dans laquelle ils voyageaient a heurté violemment le parapet d'un pont.

La tragédie s'est produite sur la route Jacques de Lédes, à St-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière, dans la nuit de samedi à dimanche.

Les deux victimes ont été identifiées comme étant François Bettey, âgé de 16 ans, et Jean-Charles Demers, âgé de 19 ans, tous deux de St-Narcisse, dans le comté de Lotbinière.

Le blessé est M. Donat Pouliot, âgé de 20 ans, qui conduisait le véhicule. Ce dernier est également de St-Narcisse.

Recherchés, ils se cachaient à Cuba

Six pirates de l'air se livrent au FBI en passant par Montréal

PLATTSBURGH, N-Y-N-Y (PA) — Six américains qui étaient recherchés en rapport avec des actes de piraterie aérienne se sont livrés d'eux-mêmes aux agents fédéraux américains FBI, dimanche, après avoir fui Cuba en groupe et s'être rendus aux Etats-Unis via le Canada.

Ils doivent répondre à des accusations de piraterie aérienne et d'enlèvement.

Les six hommes se sont rendus à Montréal, samedi soir, à bord du cargo cubain Luis Ardu à ces Bergnes. A leur arrivée, ils

ont demandé aux autorités canadiennes de les conduire au poste-frontière de Champlain, près de Montréal, a déclaré un informateur du FBI.

Les six prévenus ont comparu devant le commissaire américain Joseph Kelly, qui a fixé des cautionnements variant entre \$100,000 et \$200,000. A défaut de paiement, ils ont été conduits à la prison du comté de Clinton.

Le bureau du FBI d'Albany a fait savoir qu'il ne pouvait faire de commentaire sur les raisons du départ de Cuba des six hommes.

Le directeur du FBI, M. J. Edgar Hoover, a déclaré, à Washington, que les hommes sont restés à Cuba depuis leur acte de piraterie, dont le premier remonte à février 1968.

Selon les informations recueillies, ils ont quitté Cuba le 24 octobre.

M. Hoover a souligné que, s'ils sont trouvés coupables de piraterie aérienne, les six hommes peuvent être condamnés à la peine de mort.

Le FBI a identifié les individus comme étant: Thomas J. Raynton, 32 ans; Raymond Anthony, 36 ans, de Baltimore; Thomas George Washington, 29

ans, de Gary, Ind.; Ronald Thomas Bohle, 22 ans, de Michigan, Ind.; A. Vollis, dont l'âge indiqué varie entre 24 et 30 ans, et Joseph C. Crawford, qui dit être âgé de 25 à 36 ans.

Après leur entrée à la frontière de Champlain, ou ils ont fait preuve de leur citoyenneté américaine, les six hommes ont été escortés par sept membres du FBI.

Manifestants traduits en cour municipale

QUEBEC (PC) — La grande manifestation contre le bill 63 a eu ses échos samedi, en cour municipale de Québec, alors que 35 jeunes, âgés entre 18 et 23 ans, ont comparu sous diverses accusations de désordre, d'ivresse, de flamage, ou de distribution de tracts sans permis.

Une quarantaine d'autres manifestants, qui ont passé

la nuit de vendredi en prison, seront traduits devant les tribunaux dans les prochains jours.

Par ailleurs, dans son rapport, la police municipale de Québec souligne que cinq de ses agents et trente manifestants ont subi des blessures légères ou ont été indisposés par le gaz lacrymogène utilisé au cours de la période de désordre.

Le choix d'un nouveau chef de police

Candidat recommandé le 12 novembre par la Commission

TROIS-RIVIÈRES — La Commission de Police du Québec fera connaître ses recommandations quant au choix du futur directeur de la police de Trois-Rivières, le 12 novembre.

C'est ce qu'a révélé, hier, le maire René Matteau au cours de son émission quotidienne sur les ondes du poste de radio CJTR.

Le premier magistrat de la ci-

té trifluvienne a mentionné que le conseil de ville sera libre de choisir le candidat qu'il voudra parmi ceux que la Commission de Police désignera comme étant les plus aptes à remplir cette importante fonction.

Le maire Matteau a précisé que le comité de sélection formé par les conseillers avait étudié dix-sept candidatures mais que seulement cinq d'entre eux ren-

traient les exigences que l'on avait fixées.

M. Matteau n'a cependant pas nié la véracité des informations publiées dans Le Nouvelliste, la semaine dernière, concernant les noms des cinq candidats possibles au poste de directeur de la police de Trois-Rivières. Il a déclaré qu'il aurait désiré un peu plus de discrétion de la part de l'auteur de l'article.

A Terre-Neuve

Smallwood réélu chef du parti libéral

Saint-Jean, T.-N. (PC) — Le premier ministre Joseph Smallwood a été réélu samedi chef incontesté du parti libéral de Terre-Neuve.

Il a écarté ses adversaires — deux anciens ministres du Cabinet — avec une majorité écrasante au premier tour de scrutin lors de la convention pour la chefferie provinciale.

Le premier ministre âgé de 69 ans, qui avait parlé de prendre sa retraite depuis quelques années, a clairement dit qu'il serait à son poste au moins jusqu'à la prochaine élection provinciale, prévue pour 1971.

M. Smallwood a récolté 1,007 des 1,631 votes. Son plus proche adversaire, l'ancien ministre de la Santé, John C. Crosbie, 38 ans, a reçu seulement 440 votes en dépit d'une campagne tapageuse qui a duré un an.

L'ancien ministre de la Justice, T. Alex Hickman, 44 ans, qui a annoncé sa candidature il y a trois semaines, a reçu 87 votes.

• Le conseil réélu en bloc au Cap page 3 T.-R.

• Elections municipales page 9

• Louise Gauthier élue Miss T.-R. page 11



VOICI CE QUI RESTE de la Volkswagen dans laquelle le frère Adrien Ledoux de Sainte-Foy a perdu la vie lors d'une effroyable tragédie survenue samedi après-midi à la sortie sud du Pont de Trois-Rivières. La voiture n'est plus qu'un amas de ferrailles tordues.

(Photo Roland Lemire)

A la sortie du pont de Trois-Rivières

Un religieux est écrasé à mort dans sa voiture réduite en charpie dans une collision frontale

ST-GREGOIRE (André CHAMBERLAND) — Une terrible tragédie de la route a fait un mort et un blessé samedi soir à quatre heures et trente-cinq minutes à la sortie sud du Pont de Trois-Rivières lorsqu'une Volkswagen et une Chrysler se sont heurtées frontalement. L'accident est survenu à la hauteur de la route 3.

La victime a été identifiée comme étant le frère Adrien Ledoux, âgé de 57 ans, les frères des Ecoles Chrétiennes 2360, Chemin Ste-Foy à Québec. M. Ledoux a été littéralement écrasé entre les débris de la petite Volkswagen qu'il conduisait. On a mis de longs moments avant de pouvoir libérer la victime.

Ce sont les ambulanciers de la Maison Rousseau et Frères de Nicolet qui ont transporté le corps à la morgue du même endroit. Ce n'est que dimanche matin que la victime a pu être identifiée.

Quant au blessé, il s'agit d'un homme de 27 ans, M. Gérard Devault du 157 rue Panneton à Asbestos. Il avait été conduit par les mêmes ambulanciers à l'hôpital Christ-Roy de Nicolet où il a reçu les premiers soins pour être ensuite transporté à l'hôpital Ste-Marie de Trois-Rivières vu la gravité de ses blessures. Il repose actuellement dans un état critique. Le blessé prenait place dans une Chrysler 68 considé-

rée comme une perte totale.

De la Volkswagen 1969, il ne reste qu'un amas de ferrailles tordues.

C'est la Sûreté du Québec de Nicolet qui a été dépêchée sur les lieux et l'agent Henri Deschênes a fait les constatations d'usage en compagnie de l'agent Charles Simard à qui l'enquête a été confiée.

SOMMAIRE

AUJOURD'HUI	
Bandes illustrées	17
Classes	18-19
Convocations	18
Mondanités	10-11
Mots croisés	19
Polichinelle	3
Radio-T.V. Cinéma	8
Sports	13-14-15-16

LE SOURIRE DU PETIT DÉJEUNER

Un travailleur qui examine son chèque de paie: "Je vois que le gouvernement a obtenu une nouvelle augmentation".

CRÉMERIE DES TROIS-RIVIÈRES
100 - 214-2200 - 538-0471
Le service qui ne fait pas attendre.

Quatre nouveaux conseillers à La Tuque — M. Roy réélu

LE DERNIER MOT EN FAIT D'ÉCRITURE !

Le Parker Touché II à pointe poreuse fait réellement sensation dans le domaine de l'écriture. Il glisse sur le papier avec la plus grande facilité. Il y a un choix de trois pointes différentes, fine, moyenne et large. De plus, le Parker Touché II est disponible en dix magnifiques couleurs d'encre. Bien que le Touché II soit un stylo tout à fait différent, il est fabriqué selon les standards de qualité traditionnels chez Parker. Nous savons donc qu'il aura la vie très longue. Touché -- il est à votre disposition!



Parker Touché II à pointe poreuse \$2.49 Prix de détail suggéré

P.V. Ayotte
LIBRAIRIE - IMPRIMERIE

1465, Notre-Dame
Trois-Rivières
376-2538

par Marcel AUBRY

LA TUQUE — Quatre nouveaux candidats siègeront dorénavant à l'hôtel de ville de La Tuque puis- qu'à la suite des élections municipales d'hier, MM. Gaston Fortin, Clément Filion, Denis Tousignant et Jacques Lavoie ont été élus pour un premier mandat. Si l'on considère que cinq sièges étaient contestés au cours de cette élection, il apparaît assez clairement que la population latuquoise a voté contre les candidats sortant de charge. 4.440 citoyens se sont prévalus de leur droit de vote, ce qui constitue un pourcentage de près de 61 pour cent. Le seul siège contesté qui sera occupé de nouveau par le même conseiller est celui qu'occupait auparavant le conseiller Marcel Roy.

Au quartier numéro un, M. Clément Filion l'a emporté avec 872 voix contre le conseiller sortant de charge, M. Jean-Paul Aubé, qui a amassé 763 voix.

M. Filion a donc amassé une majorité de 109 voix. 1.635 citoyens se sont prévalus de leur droit de vote au quartier numéro un pour un pourcentage de 56,3 pour cent.

Au quartier numéro deux, siège numéro un, M. Gaston Fortin l'a emporté avec 111 voix de majorité contre l'ex-conseiller Roland Villeneuve. M. Fortin a obtenu 505 voix contre 394 voix pour son adversaire. Au siège numéro deux du même quartier, M. Marcel Roy a conservé le siège qu'il occupait, récoltant 136 voix de plus que son adversaire, M. Lucien Noreau. M. Roy a pris 507 voix tandis que M. Noreau en obtenait 371. Dans ce quartier, 894 citoyens se sont rendus aux urnes sur une possibilité de 1.313, 72 pour cent des citoyens de ce quartier ont voté.

Dans le quartier numéro trois, au siège numéro un, M. Denis Tousignant, le plus jeune candidat sur les rangs, a battu le conseiller sortant de charge par la plus forte majorité enregistrée, soit 354 voix. M. Tousignant a récolté 1.028 voix contre 674 pour M. Rioux. Au siège numéro deux du même quartier, trois candidats se faisaient la lutte et c'est M. Jacques Lavoie qui l'a emporté avec 154 voix de majorité sur son plus proche adversaire, le conseiller sortant de charge, M. Yvon Messier. M. Lavoie a obtenu 772 voix. M. Messier 618 et M. Yvon Renaud 333.

Par suite de cette élection, nous retrouverons à la table du conseil, mardi soir, MM. Clément Filion et Georges Duchesneau, au quartier numéro un, MM. Marcel Roy et Gaston For-

tin au quartier numéro deux ainsi que MM. Jacques Lavoie et Denis Tousignant au quartier numéro trois. Le maire Lucien Fi-

lion, élu par acclamation, tout comme le conseiller Duchesneau d'ailleurs, sera de nouveau au siège de la mairie.

Plusieurs activités sont déjà cédulées au club Optimiste-Jeunesse

LA TUQUE (M.A.) — Le club Optimiste-Jeunesse de La Tuque a été honoré de façon spéciale, mardi soir, par la présence de trois membres du club Optimiste aîné, soit M. Lucien Desmarais, président, M. Robert Bilo-deau, ex-président et M. Michel Cloutier. Au cours du souper, le président Desmarais a remis à chacun des membres présents du club Optimiste-Jeunesse le

bouton attestant leur qualité de membre.

Le club Optimiste-Jeunesse, malgré son jeune âge, manifeste déjà une belle initiative et les activités à venir sont là pour le prouver. Après la campagne des aveugles, c'est maintenant la campagne de recrutement qui bat son plein. Comme projets futurs, on envisage la possibilité d'une vente de calendriers Optimiste-Jeunesse, un tournoi de hockey Mosquito-Termite, un souper mixte aux environs de Noël et plusieurs autres activités d'ici la fin de la prochaine année scolaire.

Le club Optimiste aîné formera un comité d'ici quelques semaines et les membres qui en feront partie seront les collaborateurs directs des jeunes Optimistes.

On veut la poursuite des moyens de pression

Les employés de l'hôpital rejettent les offres

par Marcel AUBRY

LA TUQUE — Les employés syndiqués de l'hôpital Saint-Joseph de La Tuque ont voté, vendredi, dans une proportion de 61,9 pour cent pour le rejet des offres patronales et la poursuite des moyens de pressions dans le but de faire activer les négociations qui sont en cours depuis plus de 20 mois.

En effet, au niveau des trois syndicats, 161 employés ont voté pour le rejet des offres patronales sur 261 membres qui se sont prévalus de leur droit de vote. Sur les 275 employés syndiqués de l'hôpital Saint-Joseph, seulement 14 d'entre eux se sont abstenus de voter, ce qui signifie que 92 pour cent des employés syndiqués ont usé de leur droit de vote. Par ailleurs, 92 employés syndiqués ont voté pour l'acceptation des offres patronales et 8 bulletins de vote ont dû être annulés parce qu'ils n'étaient pas conformes aux règlements établis.

Au sein du syndicat des employés généraux, 99 employés ont voté pour le rejet des offres patronales, ce qui constitue un pourcentage de 87,8 pour cent. 43 votes ont été enregistrés pour l'acceptation des offres patronales, quatre bulletins de vote ont été annulés et 14 employés se sont abstenus de voter. Le syndicat des employés généraux compte 160 membres.

Chez les auxiliaires, les employés se sont prévalus de leur droit de vote à 100 pour cent. 35 employés sur 75 ont voté en faveur du rejet des offres patronales, ce qui constitue un pourcentage de 46,6. 37 employées ont voté pour l'acceptation des

offres patronales et trois bulletins de vote ont été annulés.

Les 40 infirmières syndiquées se sont également prévalus de leur droit de vote et 27 d'entre elles ont voté pour le rejet des offres patronales, soit 67,5 pour cent. Douze infirmières ont voté pour l'acceptation des offres patronales et un bulletin a dû être annulé.

Il est à noter que chez les employés généraux, en raison de la complexité du bulletin de vote, une quinzaine d'employés se seraient trompés de case pour voter contre leur opinion.

Selon un informateur, les employés de l'hôpital Saint-Joseph ont très bien répondu, à ce jour, à l'appel de leurs dirigeants et ils ne se sont pas fait prier pour user de moyens de pressions lorsque la chose leur était demandée.

Une assemblée générale des membres est maintenant prévue pour mardi soir à la salle du club des Chevaliers de Colomb. C'est à cette réunion que le comité de stratégie, à la lumière du vote qui vient d'être pris, donnera les directives à suivre aux membres des trois syndicats.

Elections au club La Tuque Auto-neige

LA TUQUE (M.A.) — Le club La Tuque Auto-Neige Enr. tiendra dans quelques jours une importante assemblée dans le but d'élire un nouveau bureau de direction pour l'année 1969-70. Tous les membres de ce club sont invités à prendre part à cette assemblée, dont la date sera communiquée incessamment.

Le président actuel du club La Tuque Auto-Neige Enr., tient à informer les membres de ce club qu'il n'existe aucune affiliation avec le club Moto-neige qui vient de se former dans notre ville.

Les FEMMES SOUFFRENT D'IRRITATION de la VESSIE

Deux fois plus de femmes que d'hommes souffrent d'irritations ordinaires des reins ou de la vessie, causées de tension et de nervosité dues à des infections fréquentes, avec brûlures et démangeaisons. Vous pouvez aussi perdre le sommeil et souffrir de maux de tête, de maux de dos et vous sentir vieillie, fatiguée, déprimée. Dans ce cas, CYSLEX procure habituellement du soulagement en éliminant les microbes de l'urine acide et en soulageant la douleur. Procurez-vous CYSLEX chez votre pharmacien aujourd'hui même.

nous payons

1/2% d'intérêt sur vos dépôts de 5 ans

1350, rue royale, trois-rivières — 378-4875

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

la plus importante société de fiducie canadienne-française

Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.

Ci-inclus mon chèque au montant de \$ _____ (minimum \$1.000,00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

Nom de _____

No _____ Rue _____

Ville _____

Signature _____ Date _____

ANNONCE

Plus sûr de soi avec UN DENTIER en mangeant ou en parlant

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher, ou tomber au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, saupoudrez-le simplement avec un peu de PASTERTEL. Le PASTERTEL maintient les prothèses supérieures et inférieures fermement et plus longtemps. Vous mangerez mieux. Le PASTERTEL est idéal. Nul effet gonfleur ou détreuil. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et procurez-vous votre PASTERTEL.

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS

STEAKS!

Dîner d'hommes d'affaires complet \$1.50

SPECIAL DU JOUR

PÂTE CHINOISE

"COCKTAIL LOUNGE"

ATMOSPHÈRE DE DÉTENTE

Place Hôtel de Ville

VOULEZ-VOUS PARLER A-N-G-L-A-I-S EN LOUANT VOTRE COURS

Pour de plus amples informations sans obligation Postez ce coupon à

SOCIÉTÉ AUDIO-VISUELLE

Le Nouvelliste, Département 324

C.P. 668, Trois-Rivières.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Prescriptions

CLAUDE HOUDE B.A. B.Sc. B. Ph. L. Ph.

PHARMACIE HOUDE

OUVERT 365 JOURS PAR ANNÉE

CENTRE D'ACHATS DE TROIS-RIVIÈRES OUEST

TEL.: 375-9686

Comment offrir une sécurité financière complète

pour votre commerce — succession — famille, en cas de décès ou d'invalidité.

Sur tous nos plans, bénéfices maximaux de prestation complémentaire pour décès après invalidité.

RÉGINALD DUBOIS

Rés. 375-3184

Bur. 375-3111

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE

DU BEAU — DU SOLIDE — ET SURTOUT...

DES BAS PRIX EXCEPTIONNELS

FUTURS MARIÉS

ECONOMISEZ JUSQU'À \$200.00 sur l'achat de votre ameublement.

DIVAN-LIT AVEC MATELAS

Jamais vu à ce bas prix.

\$124.88

SPECIAL

CONSTRUCTION SOLIDE COUVERTURE DE QUALITÉ avec une table gratis

\$128.88

4 VITESSES

\$19.95

SPECIAL

2029, St-François-Xavier (coin Williams)

375-4818

Elections dans les comtés de Berthier, Joliette et Montcalm

L'équipe de Guy Villemaire balaie tout sur son passage

JOLIETTE (C.V.) — Des élections municipales avaient lieu dans neuf municipalités de la région hier. Les électeurs ne se sont pas présentés en grand nombre en raison de la pluie qui sévissait toute la journée durant.

clerc est la secrétaire-trésorière. Saint-Cléophas Le maire sortant, M. Fernand Cloutier, ainsi que le conseiller qui terminait son mandat, M. Philibert Charbonneau, ont tous deux été réélus dans la municipalité de Saint-Cléophas. Ils ont reçu chacun une majorité de 17 voix sur leur adversaire respectif. Les résultats se lisent comme suit: Fernand Cloutier: 75 voix; Claude Pichette: 58; Philibert Charbonneau: 75 vs Léopold Robitaille: 58.

Ste-Julienne C'est à Sainte-Julienne que se tournaient les yeux de ceux qui sont intéressés à la politique municipale. On sait que dans cette municipalité, tous les efforts se sont déployés dans le but d'attirer l'électeur. Tard hier soir, nous avons appris que l'équipe dirigée par M. Guy Villemaire a tout balayé sur son passage de sorte que des nouveaux visages apparaîtront à la table du conseil municipal.

Saint-Charles-Borromée La population de Saint-Charles-Borromée a manifesté sa confiance envers l'ancien conseiller municipal, M. Guy Pelletier, en le réélisant à son poste de membre du conseil municipal. Par une majorité de 343 voix, M. Pelletier a défait son adversaire, M. Charles Duburk. Le premier a recueilli 610 votes, tandis que le second s'est mérité l'appui de 267 votants. 896 personnes sur une possibilité

de quelque 1.600 électeurs se sont prévalus de leur privilège. Le conseiller reste donc le même. A la direction, le docteur Robert Boucher et à la table des conseillers, MM. Paul Bouchard, Bertrand Laporte et Louis-Philippe-Tellier. M. Louis Grypnich occupe le poste de secrétaire-trésorier.

Saint-Joseph de Lanoraie (V) De nouvelles figures apparaîtront à la salle de délibérations du conseil de Lanoraie. En effet, M. Maurice Desmarais a été défait par une écrasante majorité. Son adversaire a recu 340 votes en sa faveur tandis qu'il ne s'en est mérité que 40. Il s'agissait de M. Bernard Desrosiers.

Au siège No 4, MM. Bertrand Boisjoly et Roland Chaput se sont désistés pour permettre à M. Hervé Robillard et Georges Gagnon de se faire la lutte. Le premier s'est mérité l'appui de 340 électeurs tandis que le second a remporté avec 400 votes en sa faveur.

Le maire Charles Demers retrouvera d'nc à ses côtés, outre, M. Rbinson, MM. Edgar Brisette, Jean-Jacques Lane, Eddy Marlin, Grégoire Bernard James Robinson, M. Raymond Prév est le secrétaire-trésorier.

Le conseil est donc complété et il sera formé, outre les deux réélus, de MM. Guy Bruneau, Arthur Marion, Odilon Piette, Robert Gadoury, et Léo Plante. Mme Arthur Poirier agit comme secrétaire-trésorière.

Saint-Damien A Saint-Damien, on retrouvera des figures toutes nouvelles. M. René Croisette est le nouveau maire de cette municipalité. MM. Edouard Desroches, Réjean Baril, et Georges-Albert Forest occuperont désormais les postes de conseillers.

Saint-Jean-de-Matha C'est également dans cette municipalité que se sont présentés le plus grand nombre d'électeurs. 1.828 personnes ont rempli leur devoir de citoyen.

Saint-Émile-de-l'Énergie Le vent a tourné à Sainte-Émile-de-l'Énergie à la suite du désistement d'un candidat cette semaine. En l'occurrence, le maire sortant, M. Yvon Beau-

champs, André Goyette et Jean-Yves Dubé. Mme Jeannette Le-

composé du président de la Chambre de Commerce de Joliette, M. Gilles Varin, du président du Club Kiwanis-Joliette, M. Robert Thibault, d'un étudiant en droit à l'Université de Sherbrooke, M. Michel Ferland, d'un représentant de la CSN, M. Denis Martel, du candidat du PQ lors des prochaines élections provinciales dans le comté de Joliette, M. Bernard Landry et du délégué officiel de la SSJB, M. René Laurin.

La Chambre de Commerce de Joliette a fait savoir par l'entremise de son président, M. Gilles Varin, qu'elle appuyait le principe du projet de loi qui, selon elle, devrait toutefois faire l'objet de certaines amendements. Le président du Club Kiwanis, M. Robert Thibault, a dit que cet organisme appuyait lui aussi le principe du bill avec certains amendements.

Un étudiant en droit, M. Michel Fernand, qui parlait en son nom personnel et non en celui de M. Pierre Roy, pour le compte duquel il travaillait dans ses temps libres, a affirmé qu'il n'avait pas lieu de s'inquiéter ajoutant qu'une loi n'était pas immuable et qu'il y avait possibilité de la modifier en tout temps.

Le représentant de la Société Saint-Jean-Baptiste, M. René Laurin, a pour sa part déclaré que la SSJB ne pouvait admettre qu'une loi puisse consacrer dans un texte une situation de fait qui existe depuis près d'un siècle et que le peuple québécois a toujours trouvée injuste pour lui-même.

De son côté, le représentant de la CSN, M. Denis Martel, a déclaré que la CSN était opposée à l'adoption de ce bill ajoutant qu'il était faux de croire que des amendements pouvaient être apportés par un gouvernement envers lequel il ne semblait avoir aucune confiance.

Le vote dans nos 2 hôpitaux: 1116 employés votent POUR et 143 autres sont CONTRE

JOLIETTE — La grande majorité des mille trois cents employés d'hôpitaux de Joliette se sont prononcés, vendredi, à l'issue d'un vote qui a duré douze heures, contre la dernière offre patronale et pour l'emploi de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève afin de forcer le gouvernement à s'entendre avec eux sur les termes d'un nouveau contrat collectif de travail.

Leur présence était requise L'assemblée vote une motion de blâme contre 4 députés

JOLIETTE — La plupart des organismes qui étaient représentés à l'Assemblée d'information qui s'est tenue vendredi soir à l'école Marie-Charlotte pour étudier les modalités du projet de loi 63 se sont prononcés contre l'adoption de celui-ci. La réunion, qui s'est déroulée sans la présence des députés Pierre Roy, Marcel Masse, Guy Gauthier et Robert Lussier, n'a été marquée d'aucun incident. Le président de la

SSJB, M. Jacques Mondor, qui agissait comme président de l'Assemblée, a vite ramené à la raison les personnes qui tentaient de causer du désordre. Les quatre députés ont été hués lorsqu'une motion de blâme a été votée à leur endroit. Le parrain de cette motion, M. Gilles Monette, qui parlait au nom de l'Association professionnelle des journalistes de Lanaudière-Laurentides, organisme dont il est le président, a dit

qu'il ne comprenait pas l'attitude des quatre hommes politiques qui, ayant quitté l'édifice du parlement vers le milieu de la matinée, n'avaient aucune raison de ne pas être présents à la réunion.

Opinions contradictoires La réunion a débuté par un échange de vues au cours duquel six personnalités ont émis des opinions contradictoires au sujet du bill 63. Le panel était

Le fameux Bill 63 Et qu'en pense M. Tout-le-Monde?



M. Mac Lillen par Pierre-A CHAMPOUX

M. C. Mailhot Mme Florimond Savoie

JOLIETTE — Dans toutes les réactions d'un peuple, le peuple étudiant bien sûr on n'a pas pensé beaucoup à demander aux adultes ce qu'ils pensaient, eux, du fameux projet de loi 63. Le journal Le Nouvelliste a cru bon de profiter de l'occasion pour interroger six personnes parmi les passants sur la rue et leur demander leur opinion sur les manifestations, et aussi sur le projet de loi en question.

"Je les trouve pas mal fous de faire des manifestations comme ça... Ils ne font cela que pour ne pas aller à l'école. Je pense que les étudiants pourraient aussi bien prendre d'autres moyens et faire leurs choses le soir, de façon à ne pas manquer l'école. Je ne peux pas parler du projet de loi en question, moi, parce que je ne le connais pas suffisamment.

M. Mac Lillen

Mme Lorraine Laferrière

"Je suis pour le projet de loi parce que je pense qu'il est bon de laisser choisir les gens et de leur accorder une plus grande liberté. C'est une bonne chose

qu'ils protestent contre tout, parce que ce sont des jeunes qui sont pour le Québec libre. Il faut dire qu'ils voient leur avenir dans ce Québec, ces jeunes gens. Et aussi je pense qu'il

Mme F. Savoie

Mme L. Laferrière

que les gens puissent choisir. Pour les immigrants il est important qu'on puisse leur donner le choix de s'instruire comme ils le veulent."

Il est à noter que M. Mac Lillen s'est adressé à nous en anglais puisque qu'il ne parle pas français. Nous avons pris son français pour, par la suite, le traduire et le présenter dans cet article.

M. Clément Mailhot

M. Daniel Olivier

"Je trouve que ce n'est que des folies, parce que les jeunes qui manifestent n'ont pas la maturité voulue pour une situation du genre. Le projet de loi numéro 63 je pense qu'il est bien parce que je fais confiance à ceux qui sont nos représentants au sein du gouvernement. Si c'est pas bon, ils sauront bien le modifier..."

"Si les étudiants ont des raisons pour protester c'est pas si mal. Pour ma part objectivement je ne puis pas parler parce que je ne connais pas le projet de loi. Je suis professeur à Joliette et pour être vraiment objectif, il faudrait que je connaisse le projet 63 en question."

M. M. Lapierre

M. D. Olivier

Le secrétaire de l'Association des enseignants de Lanaudière, M. Guy Chevrette, a pour sa part expliqué que les enseignants, s'étant déjà prononcés en faveur de l'unilinguisme français au Québec, n'avaient d'autre alternative que de s'opposer à l'adoption d'une mesure aussi dangereuse pour l'avenir de la langue française.

Les autres membres du conseil sont MM. Roland Beauchamp, André Goyette et Jean-Yves Dubé. Mme Jeannette Le-

composé du président de la Chambre de Commerce de Joliette, M. Gilles Varin, du président du Club Kiwanis-Joliette, M. Robert Thibault, d'un étudiant en droit à l'Université de Sherbrooke, M. Michel Ferland, d'un représentant de la CSN, M. Denis Martel, du candidat du PQ lors des prochaines élections provinciales dans le comté de Joliette, M. Bernard Landry et du délégué officiel de la SSJB, M. René Laurin.

Par ailleurs, 53 des 84 infirmières qui sont allés voter se sont prononcées contre les offres patronales, 27 pour et 4 bulletins ont été rejetés. L'hôpital Saint-Eusèbe compte un total de 143 infirmières.

A Saint-Charles A l'hôpital Saint-Charles, 565 employés se sont prononcés sur une possibilité de 807. 502 d'entre eux ont voté pour le rejet des dernières offres patronales, 61 ont voté pour leur acceptation et 2 bulletins ont été annulés.



LE HASARD FAIT DROLEMENT les choses. Ainsi, notre photographe s'est amusé à réunir trois photos correspondant à la pancarte "Dort B 63 dort". En effet, sur la photo du haut, on aperçoit quelques-uns des panellistes de l'assemblée extraordinaire de vendredi soir dernier ayant les yeux fermés mais l'oreille attentive. La jeune fille au bas de la pancarte ainsi que la jeune sur la photo de droite présentent les mêmes caractéristiques. De tout cela retenons que les commentaires ont circulé abondamment quant à ce projet de loi.

A Saint-Eusèbe A l'hôpital Saint-Eusèbe, 420 employés sur une possibilité de 522 se sont prévalus de leur droit de vote 359 d'entre eux se sont prononcés pour le rejet des dernières offres patronales, 48

se sont prononcés pour leur acceptation et 4 bulletins ont été annulés.

En se prononçant de la sorte, les employés d'hôpitaux ont confié un mandat clair et précis à leurs négociateurs. Si une entente tarde à être conclue, ils pourront, de concert avec les exécutifs de syndicats, déclencher une grève dont la date pourrait être fixée à quelques heures d'avis.

Le litige dans le secteur hospitalier porte principalement sur les salaires et sur la sécurité d'emploi. Les négociations relatives au renouvellement de l'ancien contrat de travail se poursuivent depuis-au-delà de dix-sept mois.

Les employés d'hôpitaux ont acquis le droit de grève le 29 septembre dernier. Le président des syndicats de ces deux hôpitaux MM. Florian Morin et Raymond Vienne ont déclaré que les membres se prévaudront de ce droit si les pourparlers en vue de la signature d'un nouveau contrat collectif de travail continuent de traîner en longueur.

Le litige dans le secteur hospitalier porte principalement sur les salaires et sur la sécurité d'emploi. Les négociations relatives au renouvellement de l'ancien contrat de travail se poursuivent depuis-au-delà de dix-sept mois.

Les employés d'hôpitaux ont acquis le droit de grève le 29 septembre dernier. Le président des syndicats de ces deux hôpitaux MM. Florian Morin et Raymond Vienne ont déclaré que les membres se prévaudront de ce droit si les pourparlers en vue de la signature d'un nouveau contrat collectif de travail continuent de traîner en longueur.

En furetant dans Joliette

- C'était jour de gaieté samedi soir de nier pour les étudiants de Philo 11. Vous me direz que cette année n'existe plus. Cela est vrai mais c'était des étudiants de 1959 qui se réunissaient pour le conventum. Ces étudiants n'ont pas contesté du tout et c'est le cœur joyeux qu'ils manifestaient... leur joie... au restaurant Kambo de Joliette. Gilles Monette manifeste une tendance libérale, c'est connu de tous. Cette tendance se transforme en plaisir sadique lorsqu'on lui parle des ministres de l'Union nationale. Ainsi, vous auriez dû voir son visage alors qu'on lui faisait part d'un commentaire, paru dans un journal montréalais. Il se lisait comme suit: "Michel Chartrand entre dans un restaurant et demande un steak Rémi Paul. Le garçon de table est intrigué par cette nouvelle recette et s'interroge sur la nature de ce steak". C'est bien simple, de lui dire Michel, c'est un steak épaiss... épaiss... L'Union régionale des Caisses populaires de Joliette était bien représentée à son banquet de samedi soir dernier. Ainsi, en plus du bureau de direction et du conseil d'administration, on notait la présence de deux charmantes employées: Mlle Claudette Contant et Mlle Suzanne Philibert. C'était jour d'élection hier dans plusieurs municipalités de la région. La pluie s'est mise de la partie et a sûrement empêché quelques citoyens de se rendre aux urnes. On sait qu'il y en a qui détestent énormément ce liquide tant recherché dans d'autres endroits.

Les loisirs à Joliette

- Bibliothèque enfants: 4:00 à 6:00 p.m. La bibliothèque des adultes est fermée le lundi toute la journée. Piscine du CEGEP de Joliette: 7:00 à 8:00 p.m.: Cours de natation pour adultes: Admission \$2.00. 8:00 à 9:15 p.m.: Bain public. Admission \$0.35. Centre de Loisirs du CEGEP: 7:30 p.m.: Cours de danse. Professeurs: Gisèle et Yves. 7:30 p.m.: Cours de judo. Professeurs: Louis Blanc. 7:00 p.m.: Cours de Karate. Professeur: G. Beaulieu. Centre civique de Joliette: 7:30 p.m.: Cours de Karate. Professeur: P. Lambert. Arènes de Joliette: 4:00 p.m.: Pratique du Ste-Thérèse Moustique. 5:00 p.m.: Cathédrale 1 vs St-Pierre Moustique. 6:00 p.m.: Cathédrale vs St-Pierre Pee Wee. 7:00 p.m.: Chr.-Roi vs Cathédrale Bantam. 8:00 p.m.: Christ-Roi vs Cathédrale Midget. 9:00 p.m.: Ligue Régionale Lanaudière de billon balais. Rawdon vs Iles. 10:00 p.m.: Généaux vs Taverne Baby. 11:00 Hôtel St-Louis vs Loisirs Christ-Roi.



par Michel ROCHON

- Les skieurs commencent à se demander quand tombera la neige? L'année dernière le 12 novembre il était tombé 6 pouces de neige, pour ainsi permettre aux amateurs de débiter la saison à bonne heure. Cette année les Jolietains seront choyés. Deux nouveaux centres de ski viendront s'ajouter à ceux existant. Il y aura plus de 30 courses d'auto neige qui seront organisées cet hiver dans la région de Lanaudière. Ces courses attireront plus de personnes, que toutes les autres de hockey qui seront présentées cet hiver à l'arena. Les écuries de compétition Normand Roy et Garsau ont déjà fait part qu'ils participeraient à la majorité de ces compétitions.

Le centre-ville se prépare à faire face à la concurrence

par Fernand GAGNON

LE DERNIER MOT EN FAIT D'ÉCRITURE !

Le Parker Touché II à pointe poreuse fait réellement sensation dans le domaine de l'écriture. Il glisse sur le papier avec la plus grande facilité. Il y a un choix de trois pointes différentes, fine, moyenne et large. De plus, le Parker Touché II est disponible en dix magnifiques couleurs d'encre. Bien que le Touché II soit un stylo tout à fait différent, il est fabriqué selon les standards de qualité traditionnels chez Parker. Nous savons donc qu'il aura la vie très longue. Touché -- il est à votre disposition!



Parker Touché II à pointe poreuse
\$2.49 Prix de détail suggéré

P.V. Ayotte
LIBRAIRIE - IMPRIMERIE

1465, Notre-Dame
Trois-Rivières
376-2538

TROIS-RIVIÈRES — Le président de l'Association des Hommes d'Affaires du Carré Des Forges, M. Fernand Lajoie, a lancé un pressant appel à la coopération de tous les marchands pour faire du centre-ville le point d'attraction par excellence à Trois-Rivières et au Coeur du Québec.

De son côté, M. C.E. Laforte, un pionnier du Carré des Forges, s'est appliqué, dans un vibrant plaidoyer, à secouer l'inertie de certains d'hommes d'affaires et à dénoncer l'individualisme ou le négativisme des uns et des autres, pour lancer le cri du ralliement de toutes les bonnes volontés et de toutes les énergies face à la concurrence actuelle ou future.

Le centre commercial par excellence

Avec son franc-parler habituel, l'ancien président C.E. Laforte a déclaré: "La concurrence, il nous faut la subir, car on ne peut pas l'éviter du revers de la main. Il ne s'agit pas de prendre le mors aux dents ou de céder à la panique. Cela ne règlera rien. Ce qu'il faut, c'est que tous les marchands joignent les rangs de l'Association, qu'ils paient leurs cotisations, qu'ils acceptent de travailler au sein de nos comités. Bref, soyons actifs et positifs et protégeons nos intérêts. Si nos marchands ne cessent pas d'être négatifs, ils n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes."

Le mail...!

"On parle de plus en plus de mail sur la rue Des Forges. Si ce projet (de mail) avait été réalisé plus tôt, nous aurions probablement évité la venue du nouveau Centre d'Achats."

M. Laforte faisait ainsi allusion au projet d'Ivanhoe Corporation qui prévoit l'édification d'un vaste centre commercial régional, au coût de \$7,000,000 sur des terrains de la Succ. Lajoie, le long du boulevard Des Forges.

"Nous allons faire cette expérience d'ici quelques mois. Demandez-vous ce que l'addition de plus de 50 magasins bien organisés et soutenus par une pu-

blicité bien orchestrée pourra avoir comme répercussions sur notre volume d'affaires" a dit M. Laforte après avoir cité l'exemple de Québec et de Chicoutimi où le chiffre d'affaires des commerces du centre-ville a baissé considérablement après l'implantation de centres d'achats en périphérie de ces villes.

Toutefois M. Laforte a ajouté qu'à Québec, les affaires dans le cœur de la ville ont commencé à s'améliorer avec l'aménagement d'un mail, il y a trois ans.

L'individualisme des marchands

M. Laforte a démontré que toutes les professions, comme tous les métiers s'organisent pour défendre leurs intérêts. Pourquoi pas les marchands? Parce qu'il y a encore trop d'individualistes parmi eux. Parce que certains préfèrent critiquer à tort et à travers ceux qui se dévouent pour maintenir en vie une association créée spécialement pour eux.

27 réunions de comités
Le président Fernand Lajoie nous a déclaré que l'allocution de M. Laforte avait été la pièce maîtresse de cette réunion de l'Association à laquelle une trentaine de membres assistaient sur un total de 60.

En soulignant l'enthousiasme qui avait marqué cette assemblée, M. Lajoie s'est dit confiant que tous les hommes d'affaires du centre-ville finiront par adhérer au Carré Des Forges. L'exécutif de l'Association a fait le bilan de ses activités depuis le début de son mandat et le président a noté que 27 réunions de comités avaient été tenues durant cette période.

Le Carré Des Forges a aussi décidé d'accrocher son appui à un projet de promotion soumis par M. Charles Couture du poste CJTR.

ANNONCE Les FEMMES SOUFFRENT D'IRRITATION de la VESSIE

Deux fois plus de femmes que d'hommes souffrent d'irritations ordinaires des reins ou de la vessie, causes de tensions et de nervosité dues à des mictions fréquentes, avec brûlures et démangeaisons. Vous pouvez aussi perdre le sommeil et souffrir de maux de tête, de maux de dos et vous sentir vieillie, fatiguée, déprimée. Dans ces cas, CYSLEX procure habituellement du soulagement en enrayant les microbes de l'urine acide et en soulageant la douleur. Procurez-vous CYSLEX chez votre pharmacien aujourd'hui même.

Faits et méfaits

Une Volkswagen prend le champ à Champlain

CHAMPLAIN (A.C.) — Un citoyen de Trois-Rivières, M. Jean-François Leboeuf, domicilié au 562 Des Ursulines, a dû être transporté à l'hôpital après que son véhicule dans lequel il voyageait eut dérapé et pris le champ sur la route numéro deux à Champlain vers deux heures samedi après-midi. Bien que l'auto, une Volkswagen 1964, soit une perte totale, M. Leboeuf n'a subi que de légères contusions superficielles et a pu regagner son domicile quelques instants plus tard. Ce sont les ambulanciers de la Maison J. D. Garneau qui ont transporté M. Leboeuf à l'hôpital Sainte-Marie de Trois-Rivières. L'agent André Aubert de la Sûreté du Québec a fait les constatations d'usage.

Débardeur écrasé par un rouleau de papier

TROIS-RIVIÈRES (A.C.) — Un débardeur trifluvien, M. Leveseur du Cap-de-la-Madeleine, a dû se rendre à l'hôpital un peu après deux heures vendredi après-midi souffrant de douleurs aux côtes. M. Leveseur venait de se faire écraser par un lourd rouleau de papier qu'on était à charger sur un bateau au quai numéro 13. Le vendredi et le chiffre 13 associés semblent porter malheur comme le dit la superstition. De toutes façons le blessé a pu retourner chez lui peu de temps après, les blessures n'ayant pas été considérées comme trop sérieuses.

Jeune homme blessé tôt samedi matin

TROIS-RIVIÈRES (A.C.) — Un jeune homme de Trois-Rivières a été transporté à l'hôpital tôt samedi matin à la suite d'un accident entre deux voitures survenu sur la rue Bureau à Trois-Rivières. Il s'agit de Jean Sinotte qui était au volant d'une Cooper S 1969. Selon nos informations le jeune homme repose actuellement souffrant de contusions et de douleurs aux côtes. L'accident se serait produit lorsqu'une autre auto lui aurait coupé le passage.

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS

STEAKS!

Dîner d'hommes d'-\$ 1.50
façons complètes

SPECIAL DU JOUR
PÂTE CHINOISE

"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHÈRE DE DÉTENTE

le Centurion
Place Hôtel de Ville

VOULEZ-VOUS PARLER

A-N-G-L-A-I-S

EN LOUANT VOTRE COURS

Pour de plus amples informations sans obligation
Postez ce coupon à

SOCIÉTÉ AUDIO-VISUELLE
Le Nouvelliste, Département 324
C.P. 668, Trois-Rivières.

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____

Prescriptions

CLAUDE HOUDE
B.A. B.Sc. B. Ph. L. Ph.

PHARMACIE HOUDE

OUVERT
365
JOURS
PAR ANNÉE

CENTRE D'ACHATS
DE TROIS-RIVIÈRES
OUEST

TEL.:
375-9686

Comment offrir une sécurité financière complète pour votre commerce — succession — famille, en cas de décès ou d'invalidité.

Sur tous nos plans, bénéfices accrus de prestation complémentaire pour décès après invalidité.

RÉGINALD DUBOIS
Rés.: 375-9184
Bar.: 375-8311

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS
COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE

nous payons

1 1/2 %

d'intérêt sur vos dépôts de 5 ans

1350, rue royale, trois-rivières — 378-4875

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

la plus importante société de fiducie canadienne-française

Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.

Ci-inclus mon chèque au montant de \$ _____ (minimum \$1,000.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

Nom de _____
No _____ Rue _____
Ville _____
Signature _____ Date _____

Règlement pour contrôler la construction dans le secteur Saint-Michel-des-Forges?

TROIS-RIVIÈRES (F.G.) — Le conseiller Fernand Colbert a l'intention de proposer au conseil municipal l'adoption d'un règlement pour "contrôler" la construction dans le secteur Saint-Michel-des-Forges.

"Comme c'est là, c'est de la "petite politique" que l'on fait", a dit M. C. Colbert, "avec l'octroi des permis de construire. Pour quelques uns on dit: Oui et pour d'autres, c'est non. Il est temps que le conseil adopte une attitude ferme..."

Le conseiller Colbert veut interdire la construction d'habitations aux endroits où la ville n'a pas établi ses services d'égout et d'eau et où elle n'est pas prête à le faire. Il veut aussi empêcher la construction de "cabanes" qui donneraient naissance éventuellement à un autre tôle-ville.

Le conseiller Antoine Gauthier a cité l'exemple d'une ville "tout près de la nôtre", où chaque permis de construire n'est accordé avant l'installation des services municipaux. Il s'agit

vraisemblablement du Cap-de-la-Madeleine.

M. Colbert lui a répondu que si les choses se passent ainsi présentement dans cette ville-soeur, cela ne date pas de bien longtemps.

C'est le conseiller Léo Pigeon qui a provoqué cette discussion alors que le conseil approuvait certaines subdivisions de cadastres, en insistant pour que l'on donne suite à une suggestion faite de "zoner" la construction avant d'accepter de nouveaux plans de subdivisions de lots à bâtir."

M. Gauthier préconise toujours une telle réforme, mais il attend la rédaction d'un projet de règlement à ce sujet. Il a déclaré: "Si nous établissons des règlements de zonage, cela va devenir un fouillis indescriptible."

M. Colbert a rappelé une demande qu'il a déjà soumise au conseil dans le but d'exiger que tout propriétaire qui veut céder une rue nouvelle doit la rendre carrossable, avant de l'offrir à la ville.

"C'est une condition qui doit être prévue dans le permis de construire", a dit le doyen Fernand Gouneau.

D'un ton narquois, le conseiller Gaston Vallières: "Je présume que comme d'habitude on laissera tomber la condition..."

Un peu plus tard en séance publique, le conseiller Gaston Vallières devait réclamer la démolition d'un abri temporaire sur la rue Jean-Nicolas.

ANNONCE Plus sûr de soi avec UN DENTIER en mangeant ou en parlant

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher, ou tomber au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, saupoudrez-le simplement avec un peu de PASTETH. Le PASTETH maintient les prothèses supérieure et inférieure fermement et plus longtemps. Vous mangerez mieux. Le PASTETH est alcalin. Nul effet comœdien ou piquant! La santé est un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement et procurez-vous vite votre PASTETH.

DU BEAU — DU SOLIDE — ET SURTOUT...
DES BAS PRIX EXCEPTIONNELS

FUTURS MARIÉS
ECONOMISEZ JUSQU'À \$200.00 sur l'achat de votre ameublement.

CONSTRUCTION SOLIDE
COUVERTURE DE QUALITÉ
avec une table gratis \$128.88

DIVAN-LIT AVEC MATELAS
Jamais vu à ce bas prix.
SPÉCIAL \$124.88

4 VITESSES
SPÉCIAL \$19.95

LES Ameublements Trifluriens LIMITEE

2029, St-François-Xavier (coin Williams) 375-4818



(Photo Roland Lemire)

LE SOURIRE DE LA VICTOIRE — Le maire J.-Réal Desrosiers a remporté hier une éclatante victoire sur son adversaire, M. Viateur Paré. C'est par une majorité de 5,191 voix que le maire Desrosiers reviendra siéger aux destinées de sa ville.

M. Paré remercie ses collaborateurs

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — M. Viateur Paré, candidat défait à l'élection à la mairie du Cap-de-la-Madeleine, a déclaré hier, qu'il "remerciait tous ses collaborateurs pour le support qui lui a été accordé durant toute l'élection, et je tiens tout particulièrement à remercier les propriétaires et les locataires du Cap-de-la-Madeleine qui ont voté pour moi hier".

"A l'analyse du résultat des votes, il faut croire que la population de la ville était satisfaite de l'administration municipale et que personne semble avoir peur d'une augmentation de la taxe qu'elle se prépare à payer avec un sourire.

"Je tiens quand même à féliciter le Conseil réélu et en particulier le maire J.-Réal Desrosiers qui a remporté une belle victoire", a conclu M. Paré.

Ecrasante majorité du maire Desrosiers

Election en bloc du conseil de ville au Cap-de-la-Madeleine

• 57 pour cent des voteurs sont allés aux urnes

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — La population du Cap-de-la-Madeleine s'est prononcée hier d'une façon non équivoque pour la réélection du Conseil municipal en bloc. Le maire J.-Réal Desrosiers a remporté la victoire sur son adversaire M. Viateur Paré par une majorité de 5191 voix. M. Desrosiers avait récolté 7109 voix tandis que M. Paré rapportait 1918 voix.

Quartier numéro un
Le conseiller sortant Lionel Rheault a été réélu par une majorité de 337 voix sur son adversaire M. Antonin Toupin, lequel a obtenu 132 voix. Il y avait 8 bureaux de scrutin dans ce quartier et les électeurs ont voté dans une proportion de 58 pour cent.

Quartier numéro deux
M. Sylvio Hénaire, conseiller sortant a obtenu 1179 voix tandis que son adversaire M. René Tremblay obtenait 868 voix. Les

électeurs ont voté dans l'ordre de 66 pour cent dans ce quartier. M. Tremblay a cependant obtenu une majorité de 56 voix au bureau de scrutin numéro trois.

Quartier numéro trois
Le conseiller sortant Jean-Paul Lavergne a obtenu 1174 voix tandis que son adversaire récoltait 233 voix. Le conseiller Lavergne a été réélu par une majorité de 944 voix et les électeurs ont voté dans l'ordre de 62,3 pour cent dans ce quartier.

Quartier numéro quatre
Dans le quartier numéro quatre, il y avait élection à la mairie seulement, le conseiller sortant Martin Bergeron ayant été élu par acclamation le 26 octobre lors de la mise en nomination. Le maire J.-Réal Desrosiers a obtenu 829 voix tandis que son adversaire obtenait 337 voix.

Les électeurs ont voté dans l'ordre de 46,7 pour cent dans ce quartier.

Quartier numéro cinq

Le conseiller sortant Rodrigue Lepage a remporté la victoire par un vote de 1136, tandis que son adversaire Wilfrid Lebel a obtenu 170 voix. M. Lepage a été réélu par une majorité de 966 voix et les électeurs ont voté dans l'ordre de 51,6 pour cent dans ce quartier.

Quartier numéro six

Le conseiller sortant Marcel Gervais a remporté la victoire avec une majorité de 1038 voix sur son adversaire Edgar Lesieur. M. Gervais a obtenu un total de 1482 voix tandis que M. Lesieur obtenait 444 voix. Les électeurs ont voté dans l'ordre de 56 pour cent dans ce quartier.

L'élection

Les électeurs du Cap-de-la-Madeleine qui étaient pour l'élection du 2 novembre au nombre de 15,885, ont voté dans l'or-

dre de 57 pour cent, soit un total de 9,055 votants qui se sont prévalus de leur droit de vote. Pour la première fois cette année, les propriétaires et les locataires avaient ce privilège.

Dès 6h, hier matin, soit à l'ouverture des bureaux de scrutin, les électeurs se sont rendus en grand nombre à leur bureau de votation respectif. A 4h, hier après-midi, 43,6 pour cent des électeurs s'étaient déjà présentés aux bureaux de scrutins qui étaient au nombre de 39 pour ce qui regarde l'élection à la mairie et au nombre de 58 pour ce qui regarde l'élection à l'échevinage.

Malgré la mauvaise température d'hier, la population du Cap-de-la-Madeleine a voulu marquer son appréciation du Conseil municipal, en se rendant nombreuse voter.

On ne signale aucun fait au département de la police et il semble que c'est dans le calme que la population a exercé son droit de vote.



(Photo Roland Lemire)

M. J.-RÉAL DESROSISIERS A FELICITE son adversaire M. Viateur Paré, pour les votes obtenus lors de l'élection municipale d'hier.

Témoignage de gratitude des conseillers du Cap à toute la population

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — Les conseillers sortants qui ont été réélus hier lors des élections municipales du Cap-de-la-Madeleine, ont rendu un témoignage de reconnaissance envers la population et leurs principaux collaborateurs. Les conseillers, Lionel Rheault, Sylvio Hénaire, Jean-Paul Lavergne, Martin Bergeron, Rodrigue Lepage et Marcel Gervais, ont remercié la population pour le soutien accordé à leur administration municipale qui a été satisfaisante, continuera à rendre les services auxquels est en droit de s'attendre la population.

Pour sa part, le conseiller Martin Bergeron qui a été réélu par acclamation le 26 octobre, a remercié encore une fois ses électeurs pour le soutien accordé au maire Desrosiers et a félicité tous ses collègues qui ont été réélus en bloc.

Explication de la taxe scolaire

par Jean-Marc BEAUDOIN

TROIS-RIVIÈRES — L'envoi d'un premier compte de taxe au mois de juin par la Commission scolaire de Trois-Rivières et l'envoi de deux autres comptes ce mois-ci ont provoqué beaucoup de confusion parmi les payeurs de taxes.

On ne sait plus très bien où on en est rendu et on se demande pour quelles raisons on paie et surtout pour quelle année scolaire sont ces taxes prépayées. Pour clarifier cette situation, le trésorier de la Commission scolaire, M. Frank Rochette a dressé un tableau du taux de la taxe au cours des trois dernières années.

Pour l'année scolaire 1966-67, le taux final de la taxe était fixé à \$2,07.

Pour couvrir les dépenses de l'année scolaire 1967-68, une taxe préliminaire au taux de \$1,70 était envoyée aux contribuables et une seconde au taux de \$0,37 fixait le taux final de la taxe pour l'année 1967-68 à \$2,07.

Or, comme la Commission scolaire avait dépassé ses prévisions budgétaires pour l'année 1967-68 et que les états financiers et le rapport du vérificateur au ministère de l'Éducation sont parvenus à la Commission scolaire le 27 juin 1969, ce n'est qu'à ce moment qu'on décidait d'envoyer une taxe rétroactive de \$0,20 pour combler le déficit. Ce qui veut dire qu'on recevait à la fin du mois de juin 1969, un compte de taxe scolaire pour l'année 1967-68, c'est-à-dire pré-

que deux ans plus tard. Une première confusion naissait de ce compte de taxe retardé. On pensait qu'il s'agissait du compte de taxe final pour l'année 1968-69, ce qui n'était évidemment pas le cas.

Pour l'année 1968-69, la Commission scolaire envoyait, en septembre 68, un compte préliminaire au taux de \$1,70 et le 23 octobre 1969, c'est-à-dire, il y a quelques jours, un compte de taxe au taux de \$0,75 qui fixait le taux final de la taxe à \$2,45. Ce qui représentait une augmentation de la taxe sur l'année précédente de \$0,18.

Le taux de taxe pour 1968-69 est à toute fin pratique final. A moins qu'une seconde taxe soit imposée d'ici un an ou deux comme ça a été le cas pour l'année 1967-68.

On en arrive donc à l'année 1969-70. La commission scolaire a adopté une résolution pour envoyer un compte préliminaire représentant 30 pour cent du taux final de la taxe de l'an dernier, qui est de \$2,45 et non pas de \$1,70, comme on l'avait pensé. Ce qui fixe donc le premier compte de la taxe scolaire 1969-70. Ce compte n'est que préliminaire. Un autre compte arrivera un peu plus tard et déjà on peut s'attendre à une augmentation de la taxe, de sorte que depuis les trois dernières années, le taux de la taxe a augmenté à chaque année.

Le tableau explicatif des envois de comptes de taxe et surtout du taux de la taxe au cours des trois dernières années est reproduit ci-après:

Préliminaire (1)	1966-67 à \$1,00	26 sept. 1966	Taux taxe 1966-67
Préliminaire (2)	1966-67 à \$1,05	22 avril 1967	\$2,07
Final	1966-67 à \$0,02	28 sept. 1967	
Préliminaire	1967-68 à \$1,70	28 sept. 1967	Taux taxe 1967-68
Final	1967-68 à \$0,37	22 août 1968	\$2,27
Supplémentaire	1967-68 à \$0,20	23 juin 1969	
Préliminaire	1968-69 à \$1,70	19 sept. 1968	Taux taxe 1968-69
Final	1968-69 à \$0,75	23 oct. 1969	\$2,45
Préliminaire	1969-70 à \$1,96	23 oct. 1969	

Deux personnes blessées

TROIS-RIVIÈRES (B.C.) — Deux personnes ont été légèrement blessées, hier, vers 18h10, quand elles ont été renversées par une automobile au moment où elles traversaient la chaussée, à l'intersection des rues Champlain et St-Georges, à Trois-Rivières.

M. Jean-Paul Charland, 30 ans, et son épouse, âgée de 41 ans, demeurant à St-Grégoire, dans le comté de Nicolet, ont été

transportés à l'hôpital St-Joseph par l'auto-patrouille de la police. Le Dr Raymond Gauthier leur a administré les premiers soins.

M. Michel Longval, du 3683 rue M. Michel Longval, du 3683 rue était au volant de l'automobile impliquée dans cet accident. Les constatations d'usage furent effectuées par les agents André Bélaie et Luc Beaudry.

c'est un secret Polichinelle

• Arthur Houde, de notre ville, projette d'aller faire carrière à New York. C'est du moins le conseil pressant de ses amis du Cabaret Rio. Jusqu'ici, il a participé à des concours d'amateurs sous le pseudonyme Eric Martin. Houde a déjà brillé à la barre molle. Reste à savoir s'il en fera autant comme chanteur?

• Le lieutenant Romuald Noiseux, qui était en charge du détachement de la Sûreté du Québec à Trois-Rivières et maintenant instructeur à l'Institut de Police de Nicolet, a informé les membres du Club Richelieu du Cap-de-la-Madeleine, sur l'organigramme de l'Institut, mentionnant le rôle de chacun et les buts que doit atteindre l'école de police. Le lieutenant Noiseux est instructeur pour les cadets-policiers.

• Le Club Kiwanis du Cap-de-la-Madeleine prendra vraisemblablement position au sujet du bill 63 sur les langues. Du moins, quelques membres ont élevé la voix en ce sens lors du dernier dîner. Apparemment, une assemblée spéciale sera convoquée et les membres discuteront de la possibilité de cette prise de conscience. Un membre a dit que c'était le rôle d'un club de service qui a des membres qui se tiennent debout d'émettre une opinion et de prendre position sur un sujet aussi vital pour la langue française au Québec.

• Il semble que Robert Charlebois, chansonnier, et Me Bertrand Lamothe président du Club Kiwanis du Cap-de-la-Madeleine ont maintenant quelque chose en commun. Charlebois fait de l'argent avec l'enregistrement de sa chanson "Mme Bertrand" et le président du Kiwanis lui fait de l'argent pour son Club avec les amendes qu'il impose aux membres lors des dîners alors que la chanson est rendue populaire au sein du Club, même que quelques-uns la considère comme l'hymne Kiwanien.

• Sont-elles vraiment du "sexe faible"? L'autre, le sexe dit fort, nous fait voir des travailleurs harassés de fatigue à la sortie des usines le matin. Et pourtant, debout toute la nuit elles aussi, les copines du restaurant Aux Copains font montre d'une exubérance surprenante pour recevoir ceux-ci à déjeuner. On en reparlera du sexe "faible", Polichinelle n'en croit plus un mot... surtout le deuxième de cette appellation.

• Polichinelle a dû payer le café aux détectives de la Sûreté municipale de Trois-Rivières. Ça lui apprendra à faire des prédictions sur l'issue de procès, pour lesquels sa compétence est très limitée. Bravo messieurs, pour cette fois, on verra plus tard!

• "Il faudrait chanter "Stranger in Paradise", a dit le conseiller Gaston Vallières, en constatant l'autre lundi, le retour au conseil municipal de son collègue Florent Groleau. Ce dernier qui n'a pas obtenu une cote d'assiduité très élevée depuis plusieurs mois avait dit quelques instants auparavant: "Je reviens pour de bon aux affaires municipales". On sait qu'en vertu du système de rotation, il sera appelé à succéder au conseiller Léo Pigeon au titre de maire suppléant.

• Un habitué des assemblées publiques qui réclamait quelques voyages de sable additionnels pour combler les trous dans sa rue dans le secteur St-Michel des Forges a dit à nos édiles: "C'est un char que j'ai, pas un hélicoptère". Quand on lui a répliqué de s'adresser à l'ingénieur Jean-Paul Dorian, il a dit: "C'est vous les autorités supérieures... ma demande, c'est pas un contrat de mariage. Vous pouvez régler ça tout de suite".



(Photo Roland Lemire)

LE CAP DE LA MADELEINE EN MARCHÉ. L'équipe de la victoire lors des élections municipales tenues hier dans la ville du Cap-de-la-Madeleine, se compose de gauche à droite, des conseillers Martin Bergeron, Jean-Paul Lavergne, Rodrigue Lepage, Lionel Rheault et du maire J.-Réal

Desrosiers. N'apparaissent pas sur la photo, les conseillers Marcel Gervais et Sylvio Hénaire qui sont réélus. Ils étaient encore avec leurs supporters au moment de la photo.

Réélu avec une majorité de 5,191 voix

"Tout ce que je peux vous dire, c'est merci" — le maire J.-Réal Desrosiers

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — "Tout ce que je peux vous dire, c'est merci", s'est exclamé M. J.-Réal Desrosiers à l'issue de l'élection de dimanche 2 novembre, qui le reportait au pouvoir comme premier magistrat de la ville du Cap-de-la-Madeleine, par une majorité écrasante de 5,191 voix sur son adversaire M. Viateur Paré, qui récolta 1,918.

"Je tiens à féliciter tous mes collègues du Conseil qui ont été réélus en bloc ce qui prouve que

la population de la ville du Cap-de-la-Madeleine était satisfaite de l'administration que nous avons exercée depuis les dernières années", a ajouté M. Desrosiers.

"Je tiens également à féliciter mon adversaire M. Viateur Paré qui a tout de même récolté un certain pourcentage des votes. Je suis également satisfait de son rôle durant l'élection qui se termine, car on ne peut pas dire que la démocratie n'a pas été exercée. Je tiens également

à souligner la lutte honnête des adversaires des conseillers sortants".

"Tout ce que je peux vous dire pour terminer, c'est encore une fois merci, et la population peut être

assurée que nous continuerons le travail commencé pour le progrès de notre ville et le bien-être de cette population qui vient de nous renouveler encore une fois sa confiance".

L'Association des policiers et pompiers est en attente

TROIS-RIVIÈRES (B.C.) — L'Association des policiers et pompiers de Trois-Rivières demeure dans l'attente et ne posera aucun geste nouveau avant la réunion du conseil de ville, ce soir.

M. Gaston Laliberté, le secrétaire de l'Association, a précisé que les policiers n'avaient pas pris de décisions, lors de leur

assemblée, vendredi, à la salle des Chevaliers de Colomb.

"Nous laissons le temps aux conseillers d'étudier sérieusement le mémoire que nous leur avons soumis et si nous n'avons pas de réponse, l'Association des policiers et pompiers prendra le tout en considération lors d'une réunion qui se tiendra au cours de la présente semaine" a dit M. Laliberté.

Le vote par quartier à la mairie

Quartier	Desrosiers	Paré	Majorité
1	944	259	685
2	1660	384	1276
3	1056	332	724
4	829	337	492
5	1038	268	770
6	1582	338	1244

Le député Martel invité aux journées pharmaceutiques québécoises

Le coût des médicaments devra être inclus dans le programme d'assurance maladie qui sera bientôt instauré

SOREL (L.B.) — "Le coût du médicament doit être inclus dans le coût de l'assurance-maladie", a déclaré le député de Richelieu à l'Assemblée nationale, M. Maurice Martel, qui prenait la parole hier après-midi, à Sherbrooke, à l'occasion des Journées pharmaceutiques québécoises. "Je crois que nous devons nous assurer immédiatement que l'assurance-maladie soit partie intégrante du programme d'assurance maladie susceptible d'entrer en vigueur à brève échéance. Il peut cependant être nécessaire de réaliser graduellement une telle intégration", a ajouté M. Martel.

Révélaient que l'intégration graduelle des frais pharmaceutiques au programme d'assurance maladie, dont l'entrée en vigueur le premier juillet prochain, a récemment été annoncée par l'honorable Jean-Paul Cloutier, serait d'environ \$10 millions pour les assistés sociaux seulement, M. Martel a signalé la nécessité de généraliser cette mesure pour tous, à brève

échéance, afin d'éviter que des citoyens à revenu modique, ne soient incités à rejoindre le groupe des assistés sociaux.

Le député de Richelieu a également indiqué que les frais du programme seront partagés entre le gouvernement, les employeurs et les employés. La part de l'employé, dont le revenu est supérieur à \$4.000, dans le cas des personnes mariées et de \$2.000 pour un célibataire, sera de 8-10 pour cent de son revenu net avec un maximum de \$125 par année; l'employeur, pour sa part, versera 8-10 pour cent de son bordereau de paie.

Le total de ces contributions s'élèvera à quelque \$150 millions, dont la moitié proviendra des employeurs et l'autre moitié des employés. Ce montant couvrira environ 52 pour cent du coût total projeté de \$285 millions, pour la première année d'application du régime. L'autre 48 pour cent du coût sera couvert par le partage des coûts prévus au programme d'assurance-maladie du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Québec croit que c'est là une façon à

la fois juste et pratique de financer cet important projet. De plus, a ajouté M. Martel, cette méthode permettra aux gens à faible revenu de recevoir des soins de santé tout en voyant leur fardeau financier grandement allégé.

Le régime d'assurance-maladie du Québec doit, pour tirer avantage du programme de partage des coûts du gouvernement fédéral, respecter les quatre grandes conditions qui constituent l'essence des critères imposés par le Canada aux provinces:

1- Il faut que le régime soit administré et appliqué sans but lucratif par un organisme public qui rend compte de sa gestion et de ses transactions financières à l'autorité gouvernementale de la province.

2- La région doit assurer une protection complète couvrant tous les services médicalement requis dispensés par un médecin ou un chirurgien. Il ne peut y avoir de plafond monétaire ou d'exception, sauf si, sur le plan médical, les services n'é-

taient pas requis. Le régime doit aussi offrir une accessibilité universelle à toutes les personnes admissibles qui habitent dans une province participante à des conditions uniformes de protection.

3- De plus, le régime doit couvrir au moins 90 pour cent de la population admissible. Cette exigence assure une protection à toute la population et empêche l'inégalité des primes pour diverses raisons, en particulier, par suite, de l'état de santé antérieur ou du fait qu'une personne ne fait pas partie d'un groupe.

4- Il faut que le régime garantisse des prestations transférables lorsque le bénéficiaire s'absente temporairement de sa province ou s'il déménage d'une province participante dans une autre. Les soins médicaux ne seront aucunement reliés à l'assurance collective des groupes d'employés. Il s'ensuit donc que la personne qui change d'emploi ou qui va habiter dans une autre province ne perd aucune protection.

Courrier Sud

- Le club Richelieu de Nicolet, comme l'a démontré le trésorier, M. Léopold Beauchemin, disposerait d'une somme d'environ \$1.000 actuellement pour le financement de ses œuvres, sans compter les profits réalisés et anticipés du tirage de la motoneige. Les membres se sont montrés généreux jusqu'à présent en versant environ \$500 en "amendes" durant les agapes hebdomadaires.
- Le club Richelieu de Nicolet a payé jusqu'à présent plus de \$700 à des organismes de charité de la ville au cours de la présente année et le trésorier, M. Léopold Beauchemin, prévoit que le club de service aura besoin de près de \$1.300 pour réussir à satisfaire tout le monde.
- Dans la première édition du journal "Idémix" de la polyvalente Jean-Nicolet, on pouvait lire un court poème sur les commissaires. En peu de mots, photos à l'appui, les élèves se sont rapidement fait une opinion du conseil scolaire.
- L'éditorialiste Denis Beauchemin, du journal Idémix, organe des élèves de la polyvalente Jean-Nicolet, n'y va pas avec le dos de la cuillère pour commenter une décision des commissaires concernant le refus d'un octroi de \$1.000 à la radio scolaire. Parlant au nom des étudiants, l'éditorialiste se demande si les commissaires ne se "sacraient pas royalement des activités para-scolaires".
- Le second numéro du journal étudiant Idémix doit paraître ces jours-ci. Comme plusieurs le savent, ce journal de format tabloïd est publié pour la seconde année et il est entièrement réalisé par les élèves de la polyvalente Jean-Nicolet.
- En plus de présenter un mini-reportage photographique et une enquête éclair sur Robert Charlebois, le journal Idémix de la P.J.N. présente une intéressante page frontispice avec des caricatures qui valent des milliers de mots.
- La ville de Nicolet a octroyé une somme de \$200 à l'Oeuvre des Loisirs pour terminer le troisième terrain de tennis du Centre sportif dès cet automne. La décision fait suite à une demande du directeur-exécutif, M. Jacques Dumoulin. D'autres améliorations sont prévues au printemps de 1970. Attendons pour voir lesquelles et si elles se réaliseront!
- Le club de karaté de Nicolet sera à l'honneur cet hiver puisqu'il sera l'hôte, vers le mois de décembre, d'une compétition provinciale comme celle qui a eu lieu le printemps dernier au Centre catholique. Il serait de mise que l'Oeuvre des Loisirs et la ville de Nicolet apportent leur collaboration étroite pour cette compétition d'envergure en accueillant d'une manière toute spéciale les invités. Question de montrer qu'à Nicolet on sait vivre et bien faire les choses.
- Si Trois-Rivières a son club "Coeur à tout", Nicolet se prépare à la formation d'un club du genre, c'est pourquoi des contacts très sérieux seront entrepris par un groupe d'hommes intéressés au sport de la marche et de la course à pied. Pour obtenir de précieux renseignements sur le fonctionnement d'un tel club, les intéressés devraient rencontrer les instigateurs et les responsables du club "Coeur à tout" de Trois-Rivières, le docteur Paul Demers et M. Douglas Thibault.
- L'Oeuvre des Loisirs de Nicolet a accepté avec regret la démission de son vice-président et directeur, M. Jean-Jacques Dubois, directeur de l'éducation physique à la régionale Provencher. M. Dubois a démissionné à cause d'un surcroît de travail. Il est toutefois permis de croire que ce n'est pas là la principale et unique raison?

Trois voitures impliquées

Délit de fuite dans le village de St-Léonard

Les policiers de la Sûreté du Québec, détachement de Nicolet enquêtent présentement sur un délit de fuite qui est survenu samedi soir, sur la route 13, dans le village de St-Léonard d'Asston.

En effet, un automobiliste aurait heurté deux automobiles qui venaient en sens inverse et aurait par la suite poursuivi sa route, sans laisser sa carte de visite évidemment.

D'après les premiers renseignements obtenus, il s'agirait d'une voiture Ford de modèle récent et de couleur blanc. Cependant, après une enquête rapide auprès des conducteurs impliqués, il pourrait s'agir d'une autre marque de voiture.

L'incident s'est produit aux environs de 9h.15 samedi soir et toutes les personnes qui auraient eu connaissance de l'accident sont priées de communiquer avec le détachement de Nicolet de la S.Q.

Les conducteurs des deux véhicules accidentés sont MM. Philippe Dumont, 33 ans de Trois-Rivières-Ouest et Pierre Massicotte 23 ans du Cap-de-la-Madeleine. M. Dumont était au volant d'une Ford 1965 tandis que M. Massicotte conduisait une Montego 1968. Les dommages aux deux voitures s'élèvent à environ \$700.

L'agent Henri Deschênes, du détachement de Nicolet, a effectué les constatations de ce délit de fuite.



(Photo Pierre Wibault)

DEUX NOUVEAUX MEMBRES ont été acceptés chez les Optimistes de Nicolet lors de leur dernier souper hebdomadaire auquel assistait le lieutenant-gouverneur de la zone 6, M. Robert Lainesse de Victoriaville. Les deux nouveaux membres, MM. Régis Bernier et Roland Bolduc, ont par la même occasion reçu leur bouton et leur carte du club. Sur la photo, de gauche à droite, MM.

Robert Lainesse, lieutenant-gouverneur de la zone, et Pierre Cardinal, président du club Optimiste de Nicolet, félicitent les deux adhérents, MM. Régis Bernier et Roland Bolduc. Une trentaine de membres ont pris part au souper à l'occasion de la visite annuelle du lieutenant-gouverneur Optimiste de la zone 6.

M. Lainesse au club de Nicolet

Une année de consolidation pour les clubs Optimistes de la région

NICOLET (R.L.) — De passage à Nicolet à l'occasion de sa visite annuelle au club Optimiste local, M. Robert Lainesse, lieutenant-gouverneur de la zone 6, a déclaré que l'année en cours est une de consolidation pour les clubs Optimistes.

M. Lainesse a aussi insisté sur la participation du club Optimiste de Nicolet et tous ceux de la zone aux différentes activités que patronne ce club de service durant l'année. Le gouverneur a cité en exemple la se-

maine d'appréciation de la jeunesse qui aura lieu, cette année, du 10 au 16 novembre prochain.

Parlant également des autres activités Optimistes, M. Lainesse a beaucoup insisté sur les visites inter-clubs de même que sur la publication d'un bulletin.

On sait que le club Optimiste de Nicolet possède son propre bulletin hebdomadaire intitulé "Le Nicoletain déchainé".

En terminant, l'invité du club Optimiste de Nicolet a rappelé l'importance pour le club d'ac-

cueillir des conférenciers lors des soupers hebdomadaires. Dans ce domaine, le gouverneur Lainesse a visé juste pour le club Optimiste local qui éprouve certaines difficultés à dénicher et décrocher des conférenciers à toutes les semaines.

Se prêtant ensuite aux questions des membres, M. Lainesse a dû répondre à certaines interventions embarrassantes en marge de l'Optimiste international et de la contribution à cette structure. Le lieutenant-gouver-

neur a insisté sur la nécessité et l'importance d'un bureau international.

M. Lainesse a terminé en disant que l'Optimiste international acquiert l'expérience vécue dans divers clubs et qu'il était ensuite plus en mesure de fournir une meilleure information aux clubs locaux qui en font la demande pour organiser ou diriger certains travaux dans les localités où il existe un club Optimiste.

Le ministère de l'Agriculture fut un des premiers à légiférer dans le domaine pratique du français

SOREL, NICOLET (R.L.) — Dans une entrevue qu'il accordait aux journalistes de son comité, réunis à Québec dernièrement, le ministre québécois de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Clément Vincent, signala que le ministère qu'il dirige depuis 1966 a été parmi les premiers ministères à légiférer pour établir dans le domaine pratique, les droits de la langue française au Québec.

En effet, le gouvernement de la province a adopté, à la demande du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, le règlement sur les aliments en vertu de la Loi des produits agricoles et des aliments.

L'article 38 du règlement en question pose pour la première fois en province, la règle de l'usage obligatoire du français dans l'étiquetage des produits alimentaires distribués et vendus au Québec.

Le ministre et député de Nicolet a souligné le deuxième alinéa de cet article qui se lit comme suit: "dans toute inscription, l'usage du français est obligatoire et aucune inscription rédigée en une autre langue ne doit l'emporter sur celle rédigée en français."

Ce règlement, adopté en 1967, en ce qui concerne l'étiquetage, s'attache davantage à créer un état d'esprit autour de l'usage du français plutôt qu'à imposer une contrainte légale unifor-

me. Le gouvernement a aussi voulu rechercher la collaboration des manufacturiers, des importateurs et des distributeurs plutôt que de multiplier les poursuites et les saisies en vertu de ce règlement.

"C'est pourquoi, a expliqué M. Vincent, qu'il se peut que certains produits soient encore sur le marché avec des étiquettes uniquement en anglais. La raison est que certaines compagnies ou certains manufacturiers avaient un nombre élevé de produits étiquetés à écouler."

Par ailleurs, le ministère des Affaires culturelles, peu de temps après l'adoption du règlement, entreprenait, par l'entremise de l'Office de la langue française, la préparation d'une édition provisoire d'un vocabulaire français de l'alimentation.

Par la suite, les manufacturiers et les distributeurs, aussi bien ceux de l'extérieur que ceux du Québec, ont répondu à cet appel de façon extrêmement encourageante. C'est par milliers que les projets d'étiquettes bilingues ont été soumis pour approbation avant leur impression finale.

Devant une réaction favorable de la part des fabricants, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, en étroite collaboration avec l'Office de la langue française, a commandé un vocabulaire complet de l'alimenta-

tion. Celui-ci est en voie de préparation et comprendra plusieurs cahiers dont deux portant sur les produits de la pêche et sur les viandes seront publiés incessamment.

Le gouvernement fédéral a également voulu apporter sa collaboration et des fonctionnaires des deux gouvernements, fédéral et provincial, se sont rencontrés vers la fin de février 1969 à Québec.

Au cours de cette rencontre, les représentants des ministères fédéraux ont laissé entendre

qu'ils étaient favorables, en principe, à l'étiquetage bilingue non seulement pour les produits alimentaires, mais dans tous les domaines.

Depuis ce temps, le ministère québécois de l'Agriculture et de la Colonisation poursuit son travail de persuasion et de collaboration auprès des industriels et des distributeurs de produits alimentaires dans la mesure que lui permettent les effectifs dont il dispose et la collaboration que peut lui apporter l'Office de la langue française.

Ste-Anne-de-Sorel

Une autre commission se prononce sur le regroupement

STE-ANNE-DE-SOREL (L.B.) — La Commission scolaire de Sainte-Anne de Sorel, lors de sa dernière assemblée régulière, a adopté une résolution concernant l'étude de l'opportunité du regroupement des commissions scolaires, selon le plan proposé par l'Association des commissions scolaires du diocèse de Saint-Hyacinthe.

La Commission scolaire de

Sainte-Anne de Sorel pose une condition, soit de garder au sein du regroupement un représentant par commission scolaire existante.

Une copie de cette résolution a été envoyée à l'Association des commissions scolaires du diocèse de Saint-Hyacinthe et à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Lors de la manifestation

200 élèves de la région étaient présents à Québec

SOREL (L.B.) — Quelque 200 élèves du CEGEP Sorel-Tracy et de l'école secondaire Didace-Pelletier (Secondaire V), ont participé vendredi soir à la grande manifestation organisée par le Front du Québec Français, devant les édifices du Parlement à Québec, en vue de protester contre le projet de loi 63.

Syndicats nationaux

Ces manifestants sont partis vers trois heures de l'après-midi, de la salle des Syndicats nationaux de Sorel. Quelques-uns ont fait le voyage dans des voitures privées alors que les autres étaient dans trois autobus nolisés pour la circonstance par le conseil central des Syndicats nationaux. Les étudiants avaient visité les marchands et hommes d'affaires de la région afin de recueillir des fonds pour défrayer le coût de ce voyage.

Par ailleurs, dans la région de Sorel, il n'y eut aucune manifes-

tation dans la journée de vendredi. Le CEGEP Sorel-Tracy avait fermé ses portes, alors qu'une bonne partie des élèves de l'école secondaire Didace-Pelletier avait tout simplement pris congé. Les professeurs de cette école étaient à leur poste, mais les élèves n'y étaient pas.

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Sorel, affilié à la CSN, lors d'une assemblée tenue jeudi soir, a adopté une résolution demandant à M. Maurice Martel, député de Richelieu à l'Assemblée législative, de retarder l'acceptation du projet de loi 63.

Comme représentant du comité de Richelieu, le Conseil central des syndicats nationaux soutient que M. Martel devrait demander des directives à ses électeurs, avant de prendre une décision d'une telle envergure.

Travaux de voirie dans la région de Manseau

MANSEAU (D.N.C.) — Le ministère de la Voirie vient de compléter l'asphaltage de la route de "La beurrerie", sur une distance d'environ quatre arpents. En empruntant cette route, on se dirige vers Villeroy, ou Ste-Françoise, dans le comté de Lotbinière, après avoir circulé dans le rang No 9 de Blandford.

Par ailleurs, le ministère de

la Colonisation a fait élargir un tronçon de route d'une longueur de trois arpents sur la Grande Ligne, qui est la séparation du comté de Nicolet de celui de Lotbinière. On a fait le creusage de fossés, la pose de tuyau en béton aux entrées tandis que le chemin a été haussé quelque peu. Du gravier sera bientôt épandu afin de rendre cette partie de route carrossable en toutes saisons.

Les citoyens de Ste-Monique ne pourront plus se rendre au dépotoir de Nicolet

NICOLET (R.L.) — Devant certaines plaintes formulées par des citoyens et transmises par le surintendant des travaux à la ville de Nicolet, M. Jean-Luc Lemire, le conseil de ville de Nicolet a décidé, lors de sa dernière séance régulière d'annuler toute entente relative à l'usage du dépotoir par le village de Ste-Monique.

Tel a été l'objet d'une résolution présentée par le conseiller Gérard Dupaul, qui a par la suite proposé que la ville accepte seulement les ordures ménagères apportées par la municipalité du village de Ste-Monique.

Dorénavant, les citoyens du village de Ste-Monique ne pourront plus utiliser le dépotoir municipal pour se débarrasser d'arbres, de troncs d'arbres, de carcasses d'animaux, de ferraille, etc.

Dans la résolution adoptée à l'unanimité par le conseil, de nouvelles conditions ont été posées et consistent en ceci: le prix est de \$10 par mois et la municipalité du village de Ste-Monique devra utiliser le dépotoir de Nicolet uniquement aux jours convenus.

Par ailleurs, la permission accordée par le conseil de ville de Nicolet est valable à la condition que les déchets de Ste-Monique soient transportés par un même individu, dont le nom devra être fourni par leur secrétaire-trésorier.

Le conseil en a convenu ainsi après avoir entendu les remarques du surintendant à l'effet

qu'à plusieurs reprises, des personnes s'étaient rendues déposer leurs ordures au dépotoir municipal prétextant qu'elles avaient eu la permission du maire.

L'exécutif des enseignants rejette le Bill

SOREL (L.B.) — L'exécutif de l'Association professionnelle des enseignants de la régionale Carignan rejette la teneur du bill 63, qu'il considère comme contraire aux intérêts du Québec français. Pourquoi se précipiter avant le rapport de la Commission Gendron, ajoute l'exécutif de l'Association des professeurs, qui réclame en plus un sursis et un référendum sur cette question.

Cette protestation est contenue dans un télégramme qui a été envoyé mercredi au premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, au ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, au ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay et au député du Richelieu à l'Assemblée nationale, M. Maurice Martel.